



**REPUBLIQUE DU NIGER**

-----

**MINISTERE DE L'HYDRAULIQUE, DE L'ASSAINISSEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT  
DIRECTION GENERALE DES EAUX ET FORETS**

-----

**DIRECTION DE LA FAUNE, DE LA CHASSE ET DES AIRES PROTEGEES**

-----

**RESERVE NATURELLE NATIONALE DE L'AIR ET TENERE**

-----

## **UNITE DE GESTION**

**- Nom du Bien du Patrimoine Mondial :**

Réserve Naturelle de l'Air et du Ténéré (RNAT), NIGER

**- N° d'Identification : 573**

### **I. Résumé analytique du rapport**

*[Note: chacune des sections décrites ci-après doit être résumée. Le résumé analytique ne doit pas dépasser une page.]*

La Réserve Naturelle Nationale de l'Air et du Ténéré (RNNAT) créée par Décret N° 88- 019/PCMS/MAG/E du 22 janvier 1988 couvre une superficie de 77 360 km<sup>2</sup>. Elle englobe une bonne partie du massif de l'Air et du désert du Ténéré, et comporte en son centre, une Réserve Intégrale ou « Sanctuaire des Addax » de 12 805 km<sup>2</sup>. Cette réserve présente un ensemble naturel de beauté exceptionnelle sur le plan des paysages, de la végétation, de la faune et des habitats. Elle renferme aussi d'importants sites culturels et historiques du paléolithique et du néolithique (sites lithiques et sites d'inscriptions rupestres) ou au passé proche comme les monuments funéraires préislamiques, mosquées anciennes, ruines de cités médiévales. Cette richesse exceptionnelle offre de grandes potentialités écotouristiques dont la faune en particulier, constituait un capital inestimable.

La RNNAT a été désignée comme Réserve de Biosphère en 1997 par le Conseil International de Coopération (CIC) du Programme sur l'Homme et la Biosphère (MAB). Elle a été classée, Bien du Patrimoine Mondial Naturel en 1991 avant d'être placée sur la liste du Patrimoine Mondial en péril en 1992, suite à la rébellion armée qui a sévi dans la zone. Malgré, les efforts de surveillance et de protection par l'Unité de gestion du Bien, le braconnage persiste toujours dans la RNNAT au regard du manque de moyens dont elle souffre. Au-delà de cette menace, s'ajoutent d'autres pressions comme les recherches et ou les explorations minières pour une hypothétique exploitation artisanale aurifère dans et autour du Bien.

En effet, ces menaces connaissent un début de solution avec la réalisation de fréquentes missions de Lutte Anti-Braconnage (LAB), la redynamisation des structures locales de gestion, la sensibilisation et la mise en place des brigades communautaires initiés par l'unité de gestion.

Malgré son importance de manière qualitative, la biodiversité du Bien de la RNAT a été régulièrement observée lors des différentes missions de suivis écologiques, organisées par l'Unité de Gestion. Elle présente aussi, du point de vue quantitative et écologique une importance capitale. Ces observations confirment malgré les multiples menaces, la présence de certaines espèces fauniques emblématiques dans ce bien telles que la Gazelle dama (*Nanger dama*), la Gazelle dorcas (*Gazella dorcas*) et le mouflon à manchette (*Ammotragus lervia*) qui font partie des éléments de la Valeur Universelle Exceptionnelle (VUE).

## **II. Rappel de la Décision : 45 COM 7A.12**

### **Décision:45COM7A.12**

#### **Réserves Naturelles de l'Aïr et du Ténéré (Niger) (N 573)**

*Le Comité du patrimoine mondial,*

- 1. Ayant examiné le document WHC/23/45.COM/7A,*
- 2. Rappelant la décision **44 COM 7A.48**, adoptée à sa 44<sup>e</sup> session élargie (Fuzhou/en ligne, 2021),*
- 3. Prend note des efforts consentis par l'État partie pour mettre en œuvre les mesures correctives, et lui demande de poursuivre leur mise en œuvre ;*
- 4. Accueille favorablement la finalisation et la qualité du Plan d'Aménagement et de Gestion 2022-2024 (PAG), et demande à l'État partie de mettre en œuvre de toute urgence les actions qui y sont détaillées, et de fournir des clarifications concernant son financement, le partenariat mentionné avec une organisation non gouvernementale et le lien avec le plan d'urgence de surveillance ainsi que la stratégie de lutte contre les espèces exotiques envahissantes (EEE) ;*
- 5. Remercie les bailleurs de fonds qui soutiennent la conservation du bien, notamment le gouvernement de la Norvège pour son appui pour la mise en œuvre du PAG à travers le Centre du patrimoine mondial ;*
- 6. Regrette à nouveau que le rapport ne fournisse pas d'informations détaillées sur le braconnage, l'orpaillage illégal et la coupe abusive de bois dans le bien et à ses alentours, ainsi que sur les actions mises en œuvre pour combattre ces menaces, et lui réitère sa demande de fournir des cartographies montrant la localisation des principales menaces identifiées, ainsi que des indications sur leur sévérité et entendue, et sur les actions de lutte menées, partiellement disponibles dans le PAG ;*
- 7. Note avec satisfaction l'engagement de l'État partie d'affecter des agents forestiers supplémentaires et lui demande de recruter suffisamment de personnel et de renforcer la collaboration avec les chefs de vallées pour assurer la gestion effective du bien et mettre en œuvre le PAG ;*
- 8. Accueille favorablement la proposition d'État de conservation souhaité en vue du retrait du bien de la Liste du patrimoine mondial en péril (DSOCR), et demande à l'État partie de le finaliser sur la base des recommandations de l'UICN et de le transmettre au Centre du patrimoine mondial en vue de son adoption à la 46<sup>e</sup> session ;*

9. *Prend note des actions de lutte menées contre la prolifération de l'espèce *Prosopis juliflora* et contre la désertification et demande à l'État partie de fournir des précisions sur ces actions et de les intégrer au PAG du bien ;*
10. *Réitère sa préoccupation sur le fait que certaines espèces caractéristiques de la VUE restent très menacées ou en danger, et prie instamment l'État partie d'élaborer un plan de surveillance et de reconstitution pour les espèces d'antilopes emblématiques en consultation avec le Groupe de spécialistes des antilopes de la Commission de la sauvegarde des espèces (SSC) de l'UICN et de mettre en œuvre les actions détaillées dans le PAG ;*
11. *Tout en notant l'affirmation par l'Etat partie que les permis d'exploration et d'exploitation pour l'or, l'uranium et le pétrole sont situés à plus de 100 km du bien et ont fait l'objet des procédures règlementaires et d'un suivi régulier des opérations par les autorités compétentes, réitère son inquiétude sur la multiplication des permis d'exploration et d'exploitation notant en particulier les permis situés à la limite sud-est du bien et demande de fournir plus d'informations concernant la nature et le statut de ces permis et d'assurer que les impacts des projets d'exploitation sur la VUE du bien sont évalués dans le cadre d'études d'impact environnemental et social (EIES), conformément au nouveau Guide et boîte à outils pour les évaluations d'impact dans un contexte de patrimoine mondial ;*
12. *Demande à l'État partie de soumettre au Centre du patrimoine mondial, d'ici le **1<sup>er</sup> février 2024**, un rapport actualisé sur l'état de conservation du bien et sur la mise en œuvre des points ci-dessus mentionnés, pour examen par le Comité du patrimoine mondial à sa 46<sup>e</sup> session ;*
13. ***Décide de maintenir Réserves Naturelles de l'Air et du Ténéré (Niger) sur la Liste du patrimoine mondial en péril.***

### **III. Réponse de l'État partie à la décision du Comité du patrimoine mondial**

*[Note : le ou les État(s) partie(s) est/sont priés de répondre aux demandes de la décision du Comité du patrimoine mondial la plus récente sur ce bien, paragraphe par paragraphe.]*

*Si le bien est inscrit sur la Liste du patrimoine mondial en péril : Merci de fournir également des informations sur les points suivants :*

- a) *Progrès accomplis dans la mise en œuvre des mesures correctives adoptées par le Comité du patrimoine mondial*

**3.1. En réponse au point 3 de la Décision 45 COM 7A.12, « Prend note des efforts consentis par l'État partie pour mettre en œuvre les mesures correctives, et lui demande de poursuivre leur mise en œuvre » :**

En effet, des actions de consolidation des acquis pour la réhabilitation et la conservation du bien se sont poursuivies à travers des missions de Lutte Anti-Braconnage (LAB) et de sensibilisation des communautés locales riveraines du Bien. Ce dispositif a permis d'améliorer de façon notable la gestion et la surveillance du bien et de traiter les problèmes de braconnage et d'exploitation illégale des ressources naturelles à des fins commerciales grâce aux missions de surveillance et de LAB effectuées dans la zone.

**3.2. Pour le Point 4, *Accueille favorablement la finalisation et la qualité du Plan d'Aménagement et de Gestion 2022-2024 (PAG), et demande à l'État partie de mettre en œuvre de toute urgence les actions qui y sont détaillées, et de fournir des clarifications concernant son financement, le partenariat mentionné avec une organisation non gouvernementale et le lien avec le plan d'urgence de surveillance ainsi que la stratégie de lutte contre les espèces exotiques envahissantes (EEE) :***

Depuis la finalisation et la validation du PAG en 2022, l'État partie du Niger s'est engagé résolument dans la recherche du financement auprès de ses Partenaires Techniques et Financiers (PTF) et comme on le sait, le PAG d'une Aire Protégée AP) reste le cadre de référence pour la planification et la mise œuvre des différentes activités en son sein. Par conséquent, à défaut de boucler le financement global du PAG, certaines activités régaliennes sont financées par certains partenaires. C'est le cas du suivi écologique, de la LAB et de la sensibilisation des communautés locales.

En effet, depuis la fin du financement de la Demande d'Assistance Internationale (DAI) en 2022, l'ONG Sahara Conservation (SC) et le Projet de Gestion Intégrée des Ecosystèmes Oasiens Nord-Niger (PGIEO/NN ont pris le relai pour le financement de certaines activités dans le Bien. Il s'agit de :

- Lutte Anti – Braconnage (LAB) dans et aux alentours du Bien ;
- suivi écologique sur certains habitats particuliers tels que le Mont Takouloukouzat.

Ainsi, ces missions de Lutte Anti-Braconnage rentrent dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'urgence de surveillance du bien.

Quant à la stratégie de lutte contre les espèces exotiques envahissantes (EEE) notamment le *Prosopis juliflora* qui a occupé certaines zones d'épandage dans le périmètre du Bien, des réflexions sont déjà menées et ont abouti aux opérations d'aménagements consistant au dessouchage des sujets et leur valorisation par des groupements mixtes mais majoritairement féminins formés à cet effet. L'exploitation est sous forme de carbonisation de cette espèce afin de compenser le besoin énergétique des populations locales de la zone.

**3.3. En ce qui est du point 5, « *Remercie les bailleurs de fonds qui soutiennent la conservation du bien, notamment le gouvernement de la Norvège pour son appui pour la mise en œuvre du PAG à travers le Centre du patrimoine mondial* » :**

L'État Partie du Niger se félicite de ce soutien à lui apporté par le gouvernement de la Norvège pour l'élaboration du PAG et les en remercie vivement pour cette solidarité. Il les exhorte à poursuivre ces efforts qui contribuent pleinement à la conservation du Bien de la RNAT.

**3.4. Pour ce qui concerne le Point 6 « *Regrette à nouveau que le rapport ne fournisse pas d'informations détaillées sur le braconnage, l'orpaillage illégal et la coupe abusive de bois dans le bien et à ses alentours, ainsi que sur les actions mises en œuvre pour combattre ces menaces, et lui réitère sa demande de fournir des cartographies montrant la localisation des principales menaces identifiées, ainsi que des indications sur leur sévérité et entendue, et sur les actions de lutte menées, partiellement disponibles dans le PAG* » :**

Au regard des actions de Lutte Anti Braconnage qui sont menées dans le Bien de la RNAT durant presque trois (3) ans grâce aux différentes subventions reçues, cela a entraîné une baisse drastique des cas d'actes illégaux tels que le braconnage, l'orpaillage illégal et même la coupe abusive de bois dans le bien et à ses alentours. Si nous prenons comme illustration, les rapports d'activités de l'Unité de Gestion de l'Aire Protégée (UGAP) de la Réserve Naturelle de l'Air et du Ténére (RNAT), au cours de cette année 2023 passée, aucun cas de braconnage n'a été enregistré contre plusieurs cas les années antérieures. Au niveau de l'orpaillage illégal, deux (2) permis locaux d'exploration et d'exploitation artisanale du Site de Imzigar et du Mont Takouloukouzat ont été délivrés en 2023. Mais cela a été stoppé net par la récente décision des nouvelles autorités actuelles de transition qui ont suspendu toute délivrance des permis d'exploitation fussent - ils les locaux. (annexer les différentes décisions d'interdiction/ mettre les référence des dites décisions°).

**3.5. Pour ce qui concerne le Point 7, « Note avec satisfaction l'engagement de l'État partie d'affecter des agents forestiers supplémentaires et lui demande de recruter suffisamment de personnel et de renforcer la collaboration avec les chefs de vallées pour assurer la gestion effective du bien et mettre en œuvre le PAG » :**

Le personnel en activité au niveau du Bien de la RNAT est composé de trois (3) catégories dont les agents de l'état à savoir les forestiers, les écogardes et ou chefs de vallée, représentant les communautés locales et les Agents Communautaires mobilisés par les projets et ONG intervenant dans la zone. Environ une quinzaine d'Agents des Eaux et Forêts assurent la protection et la surveillance de ce bien. Ils sont appuyés dans ce sens par vingt (20) Ecogardes et Chefs de vallée bénévoles pour étoffer le personnel et accompagner l'unité de gestion de la Réserve. Aussi, trois (3) agents communautaires recrutés par les projets, programmes et les ONG qui interviennent dans le Bien, renforcent l'effectif du personnel.

Par ailleurs, des agents forestiers de la Direction Départementale de l'Environnement et de la Lutte Contre la Désertification (DDE/LCD) d'Iferouâne, renforcent l'effectif des agents de l'UGAP de la RNAT et par conséquent, participent pleinement aux missions de protection globale de l'Environnement et à la gestion effective du bien mais également dans la mise en œuvre des actions du PAG.

**3.6. Pour le Point 8, « Accueille favorablement la proposition d'État de conservation souhaité en vue du retrait du bien de la Liste du patrimoine mondial en péril (DSOCR), et demande à l'État partie de le finaliser sur la base des recommandations de l'UICN et de le transmettre au Centre du patrimoine mondial en vue de son adoption à la 46<sup>e</sup> session » :**

En effet, le DSOCR a été laborieusement élaboré de manière participative au cours de plusieurs rencontres, discussions, échanges entre toutes les parties prenantes dont l'UICN et Centre du patrimoine mondial. Ce document est finalisé et sera envoyé en même temps que le présent rapport à l'UNESCO pour adoption à la prochaine session du Patrimoine Mondial.

**3.7. Pour le Point 9, « Prend note des actions de lutte menées contre la prolifération de l'espèce *Prosopis juliflora* et contre la désertification et demande à l'État partie de fournir des précisions sur ces actions et de les intégrer au PAG du bien » :**

En 2023, au niveau du village d'Iférouane dans le cadre des mesures adoptées pour lutter contre la prolifération de l'espèce *Prosopis juliflora*, des traitements sylvicoles ont été apportés à peuplement monospécifique de cette espèce situé en périphérie du village pour environ 30 hectares. Le traitement à consister à faire des coupes d'éclaircie pour enlever le bois d'œuvre et de service. Les autres produits sont utilisés pour la production du charbon. Ce genre d'activités sont réalisées un peu partout dans la région d'Agadez et particulièrement dans le Département d'Iférouane pour réguler la prolifération de cette espèce envahissante au niveau de certains milieux.

En revanche, en ce qui concerne la lutte contre la désertification dans le Bien de la RNAT, 75 hectares de travaux de récupération des terres ont été réalisés respectivement dans le village de Naballow pour 50 ha et le village de Zomo pour 25 ha, sur la base des ouvrages antiérosifs en Demi-lunes pastorales. Après leur confection, celles-ci ont étéensemencées en herbacée afin de renforcer la capacité de charge en pâturage pour l'alimentation du bétail domestique et faunique. Toutes ces mesures sont bien évidemment comprises dans la mise en œuvre du PAG de la RNAT.

**3.8. Pour ce qui concerne le Point 10,** *« Réitère sa préoccupation sur le fait que certaines espèces caractéristiques de la VUE restent très menacées ou en danger, et prie instamment l'État partie d'élaborer un plan de surveillance et de reconstitution pour les espèces d'antilopes emblématiques en consultation avec le Groupe de spécialistes des antilopes de la Commission de la sauvegarde des espèces (SSC) de l'UICN et de mettre en œuvre les actions détaillées dans le PAG » :*

Dans le cadre de la réhabilitation et de la conservation du Bien de la RNAT, le PAG prévoit le renforcement de certaines espèces fauniques caractéristiques de la VUE. Compte tenu de la situation qui a prévalu les années antérieures, ces espèces ont été sérieusement dégradées. C'est pourquoi, l'état partie du Niger ayant pris la mesure de la gravité des choses, a décidé d'abord de renforcer les équipes de surveillance, d'organiser des missions lutte anti-braconnage, de suivi écologique, de sensibilisation des communautés locales dans le bien. Les prochaines étapes ce serait la reconstitution du cheptel des espèces d'antilopes emblématiques (Gazelles dorcas, gazelles dama). Cette reconstitution a d'ailleurs déjà commencé depuis longtemps par l'élevage des autruches à cou rouge qui a complètement disparu de l'état naturel dans le Bien. Ces activités de reconstitution de cheptel connaîtront bientôt leur développement avec l'acquisition d'un terrain bien espacé où les individus d'espèces fauniques actuellement en élevage dans le village d'Iférouane seront redéployés pour leur bon épanouissement sur ce site. Ainsi, ce site sera compartimenté pour être destiné à l'élevage de reconstitution de ces deux espèces de gazelle, dont on note fortement leur retour dans ce Bien grâce aux efforts de protection et surveillance dument engagés depuis quelques années.

**3.9. Pour le Point 11,** *« Tout en notant l'affirmation par l'Etat partie que les permis d'exploration et d'exploitation pour l'or, l'uranium et le pétrole sont situés à plus de 100 km du bien et ont fait l'objet des procédures règlementaires et d'un suivi régulier des opérations par les autorités compétentes, réitère son inquiétude sur la multiplication des permis d'exploration et d'exploitation notant en particulier les permis situe à la limite sud-est du bien et demande de fournir plus d'informations concernant la nature et le statut de ces permis et d'assurer que les impacts des projets d'exploitation sur la*

*VUE du bien sont évalués dans le cadre d'études d'impact environnemental et social (EIES), conformément au nouveau Guide et boîte à outils pour les évaluations d'impact dans un contexte de patrimoine mondial » :*

La plupart des permis d'exploration et d'exploitation d'or, de l'uranium et du pétrole ont été octroyés par le Ministère des mines en respectant les textes en vigueur concernant les études d'impact environnemental et social. Cependant, comme indiqué plus haut (3.5. point 6), au regard de l'ampleur de la délivrance des permis d'exploration et d'exploitation, le gouvernement a décidé de suspendre purement et simplement la délivrance et l'octroi des permis jusqu'à nouvel ordre. Donc les permis qui causent le plus d'inquiétude sont ceux délivrés localement par les services locaux.

#### **IV. Autres problèmes de conservation actuels identifiés par le ou les État(s) partie(s) comme pouvant avoir un impact sur la valeur universelle exceptionnelle (VUE) du bien**

- la mobilisation de ressources financières additionnelles au niveau de l'UNESCO pour le renforcement de la protection et surveillance du bien ;
- la mobilisation des ressources financières pour la mise en œuvre du PAG du Bien de la RNAT ;
- le renforcement de l'Unité de Gestion de l'Aire Protégée en matériel Roulant (un véhicule 4x4 et des motos cross) pour soutenir les postes de contrôle avancés ;
- la Création des postes de contrôle avancés pour le renforcement de la protection et surveillance du Bien de la RNNAT.

#### **V. Conformément au paragraphe 172 des *Orientations*, décrire toute restauration potentielle importante, altération potentielle et/ou toute nouvelle(s) construction(s) potentielle(s) qui pourrai(en)t être entreprise(s) à l'intérieur du bien, de ou des zones tampon, des corridors ou de toute autre localisation où un tel développement pourrait avoir un impact sur la valeur universelle exceptionnelle (VUE) du bien, y compris sur son authenticité et son intégrité**

Des activités de restaurations des écosystèmes de la RNNAT au titre de 2023, ont été exécutées, par la Direction Départementale de l'Environnement, et de la Lutte Contre la Désertification (DDE/LCD) d'Iferouane en collaboration avec l'Unité de Gestion de la réserve sous financement soit de l'État ou des Partenaires Techniques et Financiers (PTF). En effet, environ 75 ha de terres dégradées ont été traitées dans le Bien de la RNAT au cours de cette année 2023. Ces activités visent un double objectif : Celui de la protection et conservation de l'Environnement et ses ressources naturelles, et la lutte contre la pauvreté des communautés locales vivant dans le bien.

La mise en œuvre de ces activités génère des revenus substantiels grâce aux ressources financières qui sont injectées pour la réalisation des travaux. La restauration de ces écosystèmes dégradés, constitue donc à la fois un défi pour la conservation de l'espace, mais aussi un important levier pour la réduction de la pauvreté par l'amélioration des revenus des familles rurales fortement dépendantes

des ressources naturelles. C'est aussi un enjeu en termes de préservation de la biodiversité du Bien de la RNAT et sa périphérie.

## **VI. Accès public au rapport sur l'état de conservation**

*[Note : ce rapport sera téléchargé, en vue de son accès public, sur le « Système d'information sur l'état de conservation » du Centre du patrimoine mondial (<http://whc.unesco.org/fr/soc>). Si votre État Partie demande que le rapport complet ne soit pas téléchargé, seul le résumé analytique d'une page, prévu au point (1) ci-dessus, sera téléchargé pour accès public.]*

On autorise le CPM à permettre au public d'avoir accès à ces informations en publiant l'intégralité de ce rapport de l'état de conservation du Bien de la RNAT.

## **VII. Signature de l'Autorité**

Mr. Amadou GANDA, Conservateur du Bien de la Réserve Naturelle de l'Aïr et du Ténéré (RNAT),

**Email :** [amadou.ganda100@gmail.com](mailto:amadou.ganda100@gmail.com); [amadou.ganda@yahoo.fr](mailto:amadou.ganda@yahoo.fr)

**Contact :** +227 98 39 41 00 / +227 89 43 28 80 /+227 90 52 79 00

## Réserves Naturelles de l'Aïr et du Ténéré (Niger)

### Synthèse du suivi des indicateurs biologiques, d'intégrité et de gestion

CRITERES	N°	INDICATEUR OBJECTIVEMENT VERIFIABLE POUR LE RETRAIT DU BIEN DE LA LISTE EN PERIL	LOGIQUE/PERTINENCE DU CHOIX DE L'INDICATEUR	METHODE DE COLLECTE	SOURCE ET ANNEE DE VERIFICATION
BIOLOGIQUE	1	Au cours de trois années successives, une tendance évolutive est observée dans le taux de rencontre des espèces emblématiques (gazelle dama, gazelle dorcas et mouflon à machettes,) avec des indices indirects et/ou directs de présence.	L'amélioration des tendances de l'abondance des populations viables d'espèces phares notamment gazelle dama, gazelle dorcas, et mouflon à machettes, qui représentent les attributs du critère (x) est un élément essentiel de l'état de conservation souhaité du bien.	Collecte des données à travers la méthode IKA associée à l'utilisation des caméras photographiques et les observations des indices indirects de présence (crottes, urines, empreintes...).	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Rapports des missions de suivi écologique ;</li> <li>- Rapports d'interprétation et d'analyse des photos issues des caméras photographiques installées dans le bien ;</li> <li>- les différents autres Rapports techniques d'activités (Rapport Annuel).</li> </ul>
	2	Les indices de braconnage sur les espèces phares de faune notamment gazelle dama, gazelle dorcas et mouflon à machettes ont une tendance régressive sur au moins 3 années consécutives	Le braconnage représente la principale menace qui pèse sur les espèces emblématiques de faune dans le bien. La tendance régressive des indices de braconnage est donc essentielle à l'atteinte de l'état de conservation souhaité du bien.	<p>Patrouilles régulières dans le bien et particulièrement dans les habitats refuges des espèces emblématiques du bien ainsi que dans les points de vente.</p> <p>Postes de contrôles fixes et mobiles sur les principaux axes de circulation à l'intérieur et autour du bien.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Rapports de missions de patrouilles de Lutte Anti-Braconnage (LAB) ;</li> <li>- Rapport des postes de contrôles mobiles et fixes ;</li> <li>- Rapports techniques trimestriels ou annuels.</li> </ul>
	3	Une superficie croissante de l'habitat floristique du bien est restaurée à partir des espèces natives sur au moins trois années consécutives.	Dans cette zone désertique, l'habitat floristique est proposé comme indicateur de l'état de conservation souhaité, car il est essentiellement constitué d'espèces végétales (ligneuses et herbacées) locales notamment, <i>Acacia ehrenbergiana</i> , <i>Acacia raddiana</i> , <i>Balanites aegyptiaca</i> , <i>Maerua crassifolia</i> , <i>Calotropis procera</i> , <i>Panicum turgidum</i> et <i>Stipagrostis vulnerans</i> ... Ces espèces représentent les attributs du critère (x) et contribuent au maintien de la diversité floristique, y compris l'abondance et la répartition	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en place des points-habitat (ou relevés d'observation) d'un (1) ha de surface, placés selon la direction de marche du suivi écologique ;</li> <li>- Survol annuel des drones pour les observations et la collecte des données sur la végétation, le milieu, le paysage et l'Environnement ;</li> <li>- Les techniques d'analyses des images de télédétection seront appliquées pour caractériser les différents types d'habitat.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Rapports de suivis de la végétation réalisés lors des différentes missions de suivi écologique ;</li> <li>- Rapport des survols aériens de drones pour la collecte des données paysagiques ;</li> <li>- Cartes d'occupation et d'utilisation des sols avec les proportions des habitats</li> </ul>

			des espèces emblématiques dans le bien.		
INTEGRITE	4	La coupe de bois d'espèces natives / locales est réduite de façon continue dans le bien au cours de trois années consécutives.	<p>Les espèces exotiques telles que <i>Prosopis juliflora</i> sont aujourd'hui utilisées pour la carbonisation et sont autorisées à la coupe à des fins commerciales et à usage privés dans certaines zones autour du bien.</p> <p>De même, la préservation de l'habitat floristique constitué d'espèces locales représente une garantie pour le retour / repeuplement progressif de la faune emblématique du bien et sa conservation sur le long terme.</p>	<p>Missions de contrôle dans les postes forestiers routiers ;</p> <p>- Mission de contrôle des quittances d'autorisation d'exploitation du charbon délivrée par toutes les Direction Départementales de l'Environnement et de la Lutte Contre la Désertification</p>	<p>- Rapports des missions de contrôle ;</p> <p>- Les registres et les souches des quittances disponibles.</p>
	5	En 2027, la présence des animaux domestiques (dromadaires, chèvres, ânes) pour les besoins de pâturage n'affecte pas les habitats refuges et reste limitée à l'extérieur de la partie centrale qui représente environ 12% de la superficie totale du bien.	La RNNAT est également bien connue pour ses potentialités pastorales en dehors de sa biodiversité. A ce titre, il a été signalé dans le rapport de l'évaluation de la RNNAT que dans toute la réserve, à l'exception du noyau représentant 12% de la superficie du bien, on a noté de fortes pressions des animaux domestiques (dromadaires, chèvres, ânes) en quête de pâturage. Limiter la pression du pâturage hors des habitats refuges et de la zone centrale est donc important pour l'atteinte de l'état de conservation souhaité du bien.	<p>Prendre des actes réglementaires pour circonscrire la divagation des animaux domestiques dans certains habitats clés pour la conservation de la biodiversité du Bien de la RNAT ;</p> <p>Informers, former et sensibiliser les communautés locales qui vivent dans et aux alentours du bien sur la nécessité d'un pastoralisme responsable et respectueux de l'Environnement et de la conservation de la biodiversité.</p>	<p>- Actes réglementaires pris ;</p> <p>- Rapports de missions d'information, de formation et sensibilisation des communautés locales du Bien de la RNAT ;</p> <p>- Rapport des missions de suivi écologiques ;</p> <p>- Rapports de patrouilles de surveillances ;</p> <p>- Prise en compte du pastoralisme dans l'actualisation du plan de gestion participatif du bien.</p>
	6	L'exploitation artisanale de l'or à l'intérieur du bien est réduite d'au moins 75% et reste limitée à l'extérieur de la partie centrale et des habitats refuges du bien d'ici 3 ans.	L'orpaillage artisanal ainsi que ses problèmes connexes (pollution au mercure et braconnage) à l'intérieur du bien représentent des menaces pour l'intégrité du bien et leur contrôle voire leur éradication contribuera à l'atteinte de l'état de conservation souhaité du bien.	<p>- Patrouilles de surveillance ;</p> <p>- Traduction devant les juridictions des contrevenants ;</p> <p>- Destruction des sites d'orpaillage ;</p>	<p>- Rapport de patrouilles</p> <p>- Compte rendu d'audiences</p> <p>- Photographies aériennes/satellites</p>
	7	Au moins 2/3 des habitats refuges pour la conservation des espèces fauniques emblématiques et des valeurs du bien ainsi que la partie centrale du bien sont	Critère (ix), Le bien contient une grande diversité d'habitats (dunes vives, dunes fixées, ergs et regs sableux, vallées, falaises, canyons, plateaux sommitaux,	Mise en place au niveau des trois (3) sites prioritaires du bien d'un système de protection et surveillance du bien.	<p>- Rapports de missions de protection et surveillance.</p> <p>Les indicateurs sont :</p>

		sous contrôle permanent des autorités d'ici 3 ans.	Gueltas etc.) nécessaires pour la conservation de la diversité biologique Saharo-sahélienne.  Certains habitats clés servent de zones refuges pour les espèces fauniques emblématiques du bien, et contribuent à la préservation des processus écologiques et biologiques exceptionnels.		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Efforts de patrouille (superficies et zones névralgiques ratissées) ;</li> <li>- Nombre de jours de mission effectuée ;</li> <li>- Nombre d'hommes par jour (H/j) mobilisés ;</li> <li>- Nombre de délinquants appréhendés,</li> <li>- Nombre de PV dressés, etc.</li> </ul>
<b>PROTECTION &amp; GESTION</b>	8	Présence d'un organe de gestion doté d'un système de surveillance fonctionnel avec des ressources matérielles, humaines et financières adéquates en termes quantitatif et qualitatif, y compris des agents communautaires riverains du bien.	Depuis 2015, le Bien dispose d'Unité de Gestion qui assure la gestion, la protection et la surveillance conformément aux recommandations de la mission de suivi réactif de l'UICN de 2015. Identification et désignation des chefs de vallée, des écogardes et agents communautaires pour accompagner l'unité de gestion dans la surveillance et la conservation du bien.	Les actes de nomination et d'affectation des cadres et agents de l'Unité de Gestion du bien. Ces acteurs ont été identifiés et désignés en assemblée générale en fonction de leur engagement dans la conservation des ressources naturelles du bien et de leur leadership.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les arrêtés et décisions d'affectation des cadres et agents de l'Unité de Gestion du bien ;</li> <li>- Attestations de désignation entérinées par le Directeur Général des Eaux et Forêts.</li> <li>- Efforts de patrouilles de surveillance</li> <li>- Nombres d'agents communautaires impliqués dans la surveillance du bien.</li> </ul>
	9	Disponibilité d'un Plan de gestion participatif actualisé (après 2024) et mis en œuvre de manière adéquate et doté de ressources sur au moins 3 années consécutives.	Recommandations des différentes sessions du patrimoine mondial et de la dernière mission du suivi réactif de l'UICN de 2015.	Actualisation du Plan de Gestion (2022-2024) adopté selon l'approche participative avec certaines autorités administratives et coutumières.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Rapport de l'atelier de validation du Plan de Gestion actualisé</li> <li>- Plan de gestion actualisé.</li> <li>- Rapport de mise en œuvre du plan de gestion actualisé.</li> </ul>
	10	Système de suivi écologique adéquat et fonctionnel, couvrant au moins la totalité des habitats refuges des espèces fauniques emblématiques et la zone centrale du bien sur au moins 3 années consécutives permettant une préservation à long terme des attributs clés de la valeur universelle exceptionnelle du bien.	Recommandations des différentes sessions du patrimoine mondial.	Existence d'un protocole de collecte, d'analyse et d'interprétation des données sur la biodiversité et les différentes pressions et menaces.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Existence d'un protocole de suivi écologique ;</li> <li>- Rapports de mission de suivi écologique ;</li> <li>- Rapports annuels d'activités.</li> </ul>



**Rapport trimestriel - Année 2023 Trimestre 1**

---

# **Rapport synthétique des activités au Niger**

---

**Abdoul Razack Moussa Zabeirou, Abdoul Razakou Abdou Mahamadou,  
Maimounatou Ibrahim, Cloé Pourchier, Violeta Barrios  
Janvier-Mars 2023**



---

La reproduction de cette publication à des fins éducatives, de conservation ou à but non lucratif est autorisée sans l'autorisation écrite préalable du détenteur des droits d'auteur, à condition que la source soit clairement mentionnée. La reproduction de cette publication à des fins de vente ou à d'autres fins commerciales est interdite sans l'autorisation écrite préalable du détenteur des droits d'auteur. La désignation d'entités géographiques dans ce document et la présentation des activités n'impliquent l'expression d'aucune opinion de la part d'aucune organisation.

# Remerciements

Sahara Conservation souhaite remercier la Direction Générale des Eaux et Forêts (DGEF) et plus particulièrement la Direction de la Faune, de la Chasse et des Aires Protégées (DFC/AP) du Niger pour permettre la mise en œuvre de ses activités.

Sahara Conservation remercie également l'ensemble de ces partenaires techniques et financiers pour leur soutien.

# Table des matières

1.	PROGRAMME DE CONSERVATION DES GIRAFES D'AFRIQUE DE L'OUEST .....	5
1.1	SUIVI DANS LA 'ZONE GIRAFES' .....	5
1.2	SUIVI DANS LA RESERVE DE BIOSPHERE DE GADABEJI .....	6
2.	INVERSER LE DECLIN DE LA FAUNE SAHARIENNE MENACEE DANS LA RESERVE NATURELLE NATIONALE DE L'AÏR ET DU TENERE .....	6
2.1	SUIVI ECOLOGIQUE .....	6
2.2	SURVEILLANCE .....	7
2.3	APPUI AUX POPULATIONS LOCALES .....	8
3.	PROGRAMME DE SUIVI ET DE CONSERVATION DES VAUTOURS .....	9
3.1	SUIVI DE REPRODUCTION .....	9
3.1.1	Suivi dans le massif du Koutous .....	9
3.1.2	Suivi dans la Réserve de Biosphère de Gadabeji.....	10
3.2	ACTIVITES DE SENSIBILISATION .....	11
3.3	AUTRES.....	11
4.	PROGRAMME DE RESTAURATION DE L'AUTRUCHE D'AFRIQUE DU NORD.....	12
4.1	SUIVI DES SITES DE REPRODUCTION .....	12
4.1.1	Le site de Kellé.....	12
4.1.2	Le site de Mainé-Soroa.....	13
4.1.3	Le site d'Iférouane.....	14
4.2	SUIVI DES INDIVIDUS TRANSFERES DANS LA RESERVE DE BIOSPHERE DE GADABEJI .....	15
4.3	ACTIVITES DE SENSIBILISATION .....	15
5.	PROGRAMME HUMANITAIRE DE VEILLE SANITAIRE DES POPULATIONS RECULEES DE LA ZONE SAHELO-SAHARIENNE .....	16
5.1	MISSION DE SOINS.....	16
6.	PROMOUVOIR LA CONSERVATION ET LA COLLABORATION DANS LA REGION DU SAHEL ET DU SAHARA .	17
6.1	COLLABORATION AU NIGER .....	17
6.2	REPRESENTATION A L'INTERNATIONAL .....	17

# 1. Programme de conservation des girafes d'Afrique de l'Ouest

Les activités de ce programme se développent dans le cadre de la collaboration entre Sahara Conservation et Giraffe Conservation Foundation (GCF).

## 1.1 Suivi dans la 'Zone girafes'

Le suivi à long terme des girafes d'Afrique de l'Ouest (*Giraffe camelopardalis peralta*), mis en place fin 2020 dans la 'Zone girafe', en collaboration avec les guides de l'Association pour la Valorisation de l'Ecotourisme au Niger (AVEN) se poursuit.

Durant ce trimestre, deux guides ont sillonné la zone girafe (Plateaux et Dallol Bosso), en collectant toutes données relatives aux girafes observées, à leur comportement et aux éventuelles menaces rencontrées. Au total, 2 625 km ont été parcourus.



Le logiciel HotSpotter a été utilisé pour traiter l'ensemble des données collectées l'année précédente : en 2022, 690 individus distincts dont 435 femelles et 255 mâles ont été enregistrés dans la zone.

## 1.2 Suivi dans la Réserve de Biosphère de Gadabeji

Le suivi quotidien des girafes fait par les éco-gardes et membres de l'Unité de Gestion de l'Aire Protégées (UGAP) se poursuit. Les écogardes ont parcourus 1 543 km ce trimestre, dont la majorité à l'intérieur de la réserve. Les girafes transloquées en novembre 2022 semblent s'adapter à leur nouvel habitat et ont rejoint le groupe de huit girafes déjà présentes dans la réserve. Les émetteurs installés sur les girafes facilitent le suivi des écogardes et aucune sortie hors de la réserve n'a été enregistrée.



## 2. Inverser le déclin de la faune saharienne menacée dans la Réserve Naturelle Nationale de l'Aïr et du Ténéré

Les activités de ce programme reçoivent le support des zoos de Saint Louis et d'Oklahoma City (États-Unis), du fond SOS AWI de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN).

### 2.1 Suivi écologique

Une mission de suivi écologique a été réalisée en février, durant laquelle sept gazelles dama, et une vingtaine de gazelle dorcas ont été observées en contact direct ainsi que plusieurs observations indirectes (traces et fèces).

Les données de 24 des 27 pièges photographiques installés en mai et en octobre 2022 sur le Mont Takolokouzet ont été collectées- les trois restants n'ayant pu être atteints. Cinq nouveaux pièges photographiques ont été installés dans des zones connues pour abriter les gazelles dama.



## 2.2 Surveillance

Dans le cadre du projet co-financé par Save Our Species African Wildlife (SOS AWI) de l'UICN, les agents de l'UGAP ont réalisé deux missions dédiées de patrouille à proximité du Mont Takoulokozet utilisant SMART et couvrant un total de 1 183 km. Durant ces missions, une vingtaine de personnes ont été interpellées.

Les quatre agents forestiers de l'UGAP/RNNAT nouvellement affectés ont été formés sur l'utilisation du logiciel SMART.



## 2.3 Appui aux populations locales

Dans le cadre du projet SOS AWI, 60 chèvres vaccinées, déparasitées et baguées ont été distribuées à des ménages ciblés en amont par l'UGAP en collaboration avec les responsables des mairies de Timia et Iferouane : 15 femmes (huit de la commune d'Iferouâne du côté Nord-Est du massif de Takolokouzet et sept de la commune de Timia du côté Sud-Ouest du massif) ont reçu trois chèvres et un bouc. Les critères utilisés pour la sélection des ménages ont été la vulnérabilité et l'appui fait à l'UGAP dans leur mission de lutte Anti-Braconnage. Les premiers chevreaux à naître seront transmis à d'autres femmes, déjà identifiées, de manière à élargir l'impact du projet.



Cette activité doit permettre à la population locale de reconstituer leurs cheptels et d'avoir un complément en alimentation tout en les sensibilisant à la conservation de la biodiversité et en les incitant à collaborer avec l'UGAP.

### 3. Programme de suivi et de conservation des vautours

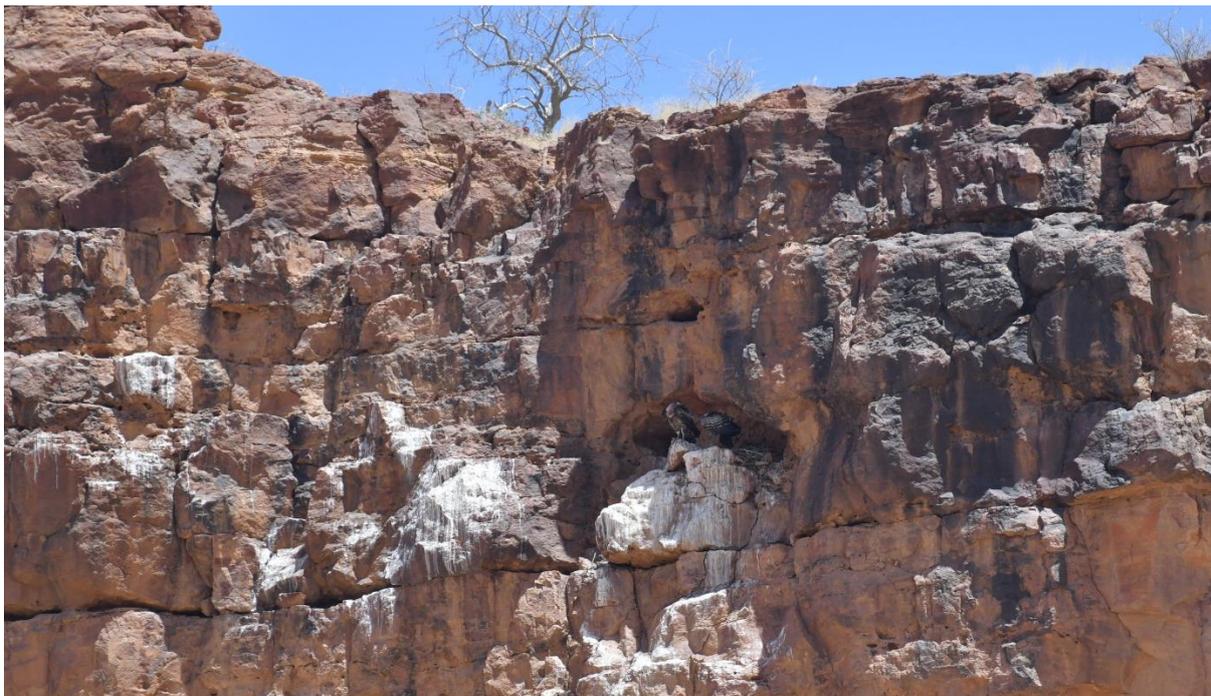
Les activités de suivi de la reproduction des vautours sont possibles grâce au soutien du zoo Saint Louis (États-Unis) et de Band Foundation.

<b>Espèces visées</b>	Vautour de Rüppell	<i>Gyps rueppelli</i>
	Vautour à tête blanche	<i>Trigonoceps occipitalis</i>
	Vautour percnoptère	<i>Neophron percnopterus</i>
	ou vautour d'Égypte	

#### 3.1 Suivi de reproduction

##### 3.1.1 Suivi dans le massif du Koutous

La saison de reproduction a commencé pour les vautours de Rüppell en fin d'année dernière. Huit nids ont été enregistrés en incubation en début de trimestre, dont quatre sont des nids nouvellement identifiés. Parmi ces huit nids, deux semblent avoir échoué en début de phase d'incubation tandis que trois autres ont échoué durant le dernier mois d'incubation. Les causes de ces échecs ne sont pas connues. En revanche, la présence de poussin a été confirmée dans trois nids différents.



Sur les dix nids de percnoptères visités, quatre ont été confirmés comme actifs, dont un nid nouvellement découvert. Cependant, aucune incubation n'a pu être confirmée.

Lors de chaque mission, une vingtaine de vautours sont observés dans la zone, dont une majorité de percnoptère.



### 3.1.2 Suivi dans la Réserve de Biosphère de Gadabedji

Une mission de suivi de nids de vautours a été réalisée par l'UGAP dans la Réserve de Biosphère de Gadabedji. Un seul nid actif de vautours de Rüppell a été observé, avec un poussin accompagné de ces parents. Un autre couple de Rüppell perché sur un arbre a également été observé.



### 3.2 Activités de sensibilisation

Dans le cadre de l'appui aux écoles en zone rurale, financé par le projet PAPBio de l'UICN PACO et par la Band Foundation, du matériel scolaire a été remis à cinq écoles primaires du Koutous, touchant un total de 675 personnes incluant des élèves, des parents d'élèves et des enseignants. Ce soutien est moyen d'accompagner les populations de la zone tout en les sensibilisant à la conservation de la biodiversité.



### 3.3 Autres

Le percnoptère nommé Sa'a, récupéré auprès de braconniers, n'a pas pu être envoyé au Zoo de Prague pour intégrer un programme de reproduction en captivité comme cela était prévu à cause de l'épidémie de grippe aviaire au Niger.



Le permis d'exportation CITES est désormais expiré et si son envoi est maintenu, cela rééquerrera de reprendre l'intégralité du processus.

## 4. Programme de restauration de l'Autruche d'Afrique du Nord

Les activités de ce programme reçoivent le support du zoo de Saint Louis, de la Fondation Kolmarden, de donations de particuliers et de l'UICN-PACO à travers le programme PAPBio soutenu par l'UE.



### 4.1 Suivi des sites de reproduction

Des échantillons de plumes de sept individus incluant quatre autruches du site de Kellé, trois de Gadabeji et une d'Iférouane, ont été prélevés et envoyés à des partenaire de la Royal Zoological Society of Scotland pour la réalisation de tests génétiques, qui permettront de confirmer l'appartenance de ces individus à la sous-espèce *Struthio camelus camelus*. Les résultats sont attendus pour le trimestre prochain.

#### 4.1.1 Le site de Kellé

Effectifs à la date du 31/03/2023 : 24 autruches d'Afrique du Nord (*Struthio camelus camelus*)

Les individus au niveau du site de Kellé se portent bien et aucun incident n'est à reporter. Durant le trimestre, des efforts afin d'optimiser la gestion des groupes reproducteurs se sont poursuivis en fonction des comportements observés. Les couples par exemple qui ne présentent aucun signe de reproduction sont séparés. De plus, de la laitue du jardin du site a progressivement été ajoutée au régime alimentaire des autruches.

### **Reproduction artificielle**

Sur la quinzaine d'œufs placés le semestre dernier dans l'incubateur, cinq étaient fertiles et deux ont éclos. Un seul des deux poussins étaient viables et est mort moins d'un mois après, suite à des faiblesses.

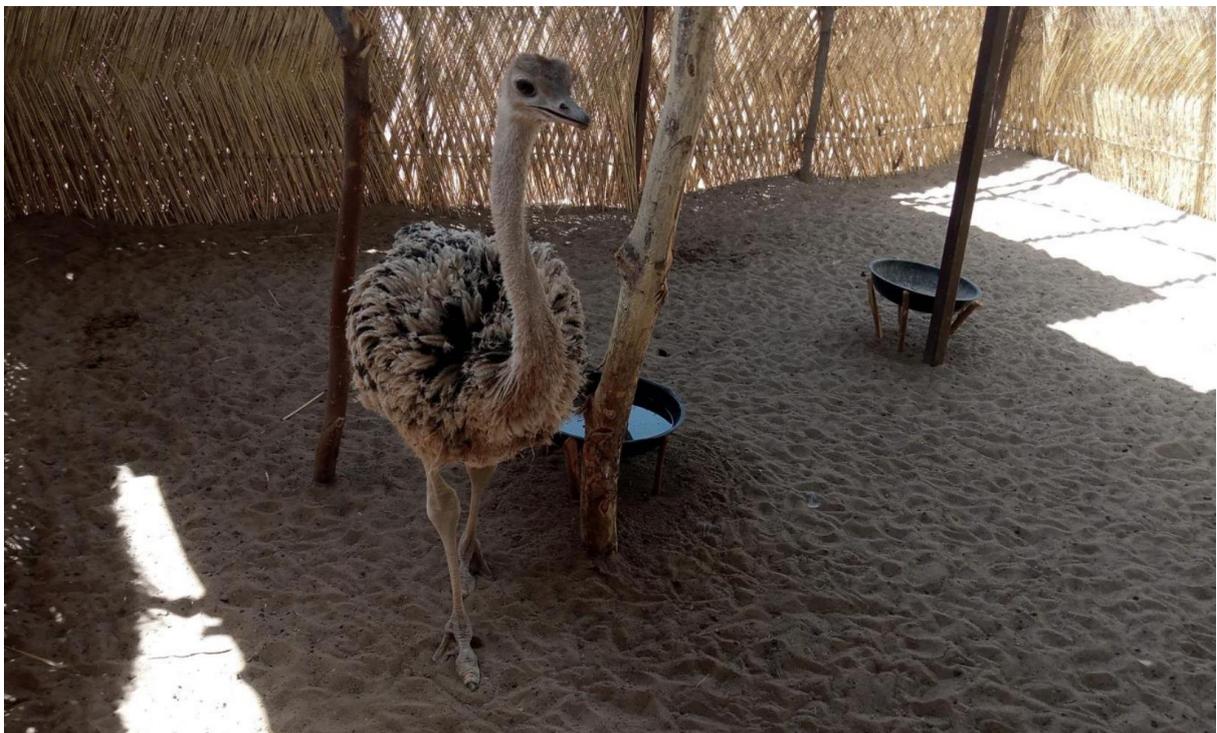
Un lot de deux œufs placés en incubation artificielle plus tard dans le semestre a également produit un poussin qui est également décédé moins d'un mois après son éclosion, suite à des faiblesses.

### **Reproduction naturelle**

Une douzaine d'œufs seulement ont été pondus et laissés pour la reproduction naturelle. D'après les observations faites, les parents ont peu couvé et plusieurs œufs ont été cassés. Aucun autruchon n'a été obtenu de cette façon.

## **4.1.2 Le site de Mainé-Soroa**

Effectifs à la date du 31/03/2023 : 14 autruches d'Afrique du Nord



Une femelle adulte est décédée à la suite d'une maladie inconnue, ainsi que l'un des deux autruchons éclos en fin d'année dernière, à la suite de blessure à la patte, probablement dues à la taille de son enclos.

Une mission de la gestionnaire des sites a été faite en début de trimestre afin de transporter les vivres pour les autruches, d'agrandir l'enclos de l'autruchon et de faire une barrière afin de diminuer les risques des sorties dues aux bagarres récurrentes entres mâles.

### **Reproduction naturelle**

14 œufs ont été pondus mais n'ont pas été couvés par les parents.

#### **4.1.3 Le site d'Iférouane**

Effectifs à la date du 31/03/2023 : 5 autruches d'Afrique du Nord

Le site d'Iférouane, sous la responsabilité de l'Unité de Gestion de la RNNAT et cogéré par l'ONG Gage, est appuyé spécifiquement dans le cadre du projet co-financé par l'UICN-PACO. Ce trimestre, l'enclos du site, qui été en mauvais état, a été réhabilité et un appui en nourriture a été fournis, afin d'optimiser le bien-être et ainsi la reproduction de ces autruches.



## **Reproduction naturelle**

Neuf œufs ont été pondus et couvés correctement par les parents- les éclosions devraient avoir lieu en début de trimestre prochain.

## **4.2 Suivi des individus transférés dans la Réserve de Biosphère de Gadabeji**

Effectifs à la date du 31/03/2023 : 6 autruches d’Afrique du Nord

D’après le sexage réalisé ce trimestre, le groupe est composé de trois mâles et trois femelles. Une mission de suivi a été organisée en début de trimestre : les six autruches se portent bien malgré qu’un phénomène de piquage ait été remarqué. Les autruches ont été traitées avec succès. Enfin, des accouplements furent observés au sein du groupe.



Une seconde mission en février a permis la fusion des enclos afin que les autruches aient plus de place. Les différentes parties abîmées du grillage ont également été réparées et un nouvel hangar a été créé.

## **4.3 Activités de sensibilisation**

Les activités de sensibilisation sont menées spécifiquement dans le cadre du projet co-financé par l’UICN-PACO.

L'appui fait aux écoles du Koutous a été décrit en section 3.3 de ce rapport.

Le site de Kellé accueille également régulièrement des visiteurs, ce qui représente une bonne opportunité de les informer sur la conservation des autruches.

## **5. Programme humanitaire de veille sanitaire des populations reculées de la zone sahélo-saharienne**

Les activités de ce programme sont réalisées en partenariat avec l'ONG Éducation et Santé sans Frontière, avec le soutien de la Fondation Addax et Oryx et du fond SOS AWI de l'UICN.

### **5.1 Mission de soins**

Une mission de soins itinérante a été réalisée dans la RNNAT, avec pour objectif d'apporter des soins aux populations vivant dans des campements reculés dont l'accès aux centres de soins est limité. Au cours de cette mission, 129 personnes (43 hommes et 86 femmes) ont été consultées et soignées au tour du massif de Takoulkozet. Pour la première fois depuis le début de cette mission en 2017 le côté sud -ouest du massif vers la vallée Tafidet a été servi. L'infirmier a constaté une forte demande en matière de santé, le centre de santé le plus proche se trouvant à plus 100 km.



## **6. Promouvoir la conservation et la collaboration dans la région du Sahel et du Sahara**

### **6.1 Collaboration au Niger**

Lors de la visite du directeur générale de Sahara Conservation en début de trimestre à Niamey, une série de visites avec la ministre de l'Environnement et de la Lutte contre la Désertification du Niger, la délégation de l'Union Européenne, le coordonnateur du projet de Gestion Durable de la Biodiversité et des Aires Protégées et le directeur de la Faune, de la Chasse et des Aires Protégées ont été faites, afin d'échanger sur nos activités, les nouvelles perspectives et collaborations futures.

### **6.2 Représentation à l'international**

Le directeur général de Sahara Conservation et le représentant pays pour le Niger ont participé au 3ème séminaire régional sur la mégafaune sahélo-saharienne qui a eu lieu à Agadir, Maroc, du 14 -16 Mar 2023. Ce séminaire a été l'occasion de faire une présentation sur les différents partenariats et mécanismes de financements de l'organisation.



**Rapport trimestriel - Année 2023 Trimestre 2**

---

# **Rapport synthétique des activités au Niger**

---

**Abdoul Razack Moussa Zabeirou, Abdoul Razakou Abdou Mahamadou,  
Maimounatou Ibrahim, Cloé Pourchier, Violeta Barrios  
Avril-Juin 2023**



---

La reproduction de cette publication à des fins éducatives, de conservation ou à but non lucratif est autorisée sans l'autorisation écrite préalable du détenteur des droits d'auteur, à condition que la source soit clairement mentionnée. La reproduction de cette publication à des fins de vente ou à d'autres fins commerciales est interdite sans l'autorisation écrite préalable du détenteur des droits d'auteur. La désignation d'entités géographiques dans ce document et la présentation des activités n'impliquent l'expression d'aucune opinion de la part d'aucune organisation.

# Remerciements

Sahara Conservation souhaite remercier la Direction Générale des Eaux et Forêts (DGEF) et plus particulièrement la Direction de la Faune, de la Chasse et des Aires Protégées (DFC/AP) du Niger pour permettre la mise en œuvre de ses activités.

Sahara Conservation remercie également l'ensemble de ces partenaires techniques et financiers pour leur soutien.

# Table des matières

<b>1. PROGRAMME DE CONSERVATION DES GIRAFES D'AFRIQUE DE L'OUEST .....</b>	<b>5</b>
1.1 SUIVI DANS LA 'ZONE GIRAFES' .....	5
1.2 SUIVI DANS LA RESERVE DE BIOSPHERE DE GADABEJI.....	6
<b>2. INVERSER LE DECLIN DE LA FAUNE SAHARIENNE MENACEE DANS LA RESERVE NATURELLE NATIONALE DE L'AÏR ET DU TENERE .....</b>	<b>7</b>
2.1 SUIVI ECOLOGIQUE.....	7
2.2 SURVEILLANCE .....	7
<b>3. PROGRAMME DE SUIVI ET DE CONSERVATION DES VAUTOURS.....</b>	<b>8</b>
3.1 SUIVI DE REPRODUCTION .....	8
3.1.1 Suivi dans le massif du Koutous.....	8
3.1.2 Suivi dans la Réserve de Biosphère de Gadabeji.....	9
3.2 ACTIVITES DE SENSIBILISATION .....	9
3.3 AUTRES.....	10
<b>4. PROGRAMME DE RESTAURATION DE L'AUTRUCHE D'AFRIQUE DU NORD.....</b>	<b>11</b>
4.1 SUIVI DES SITES DE REPRODUCTION.....	11
4.1.1 Le site de Kellé.....	11
4.1.2 Le site de Mainé-Soroa.....	12
4.1.3 Le site d'Iférouane .....	12
4.2 SUIVI DES INDIVIDUS TRANSFERES DANS LA RESERVE DE BIOSPHERE DE GADABEJI .....	13
4.3 ACTIVITES DE SENSIBILISATION .....	13
<b>5. PROGRAMME HUMANITAIRE DE VEILLE SANITAIRE DES POPULATIONS RECULEES DE LA ZONE SAHELO-SAHARIENNE .....</b>	<b>14</b>
5.1 MISSION DE SOIN.....	14
<b>6. PROMOUVOIR LA CONSERVATION ET LA COLLABORATION DANS LA REGION DU SAHEL ET DU SAHARA .....</b>	<b>15</b>
6.1 PARTICIPATION A LA FORMATION DES ZONOSES PRIORITAIRES .....	15
6.2 TENUE DE LA RENCONTRE DU GROUPE D'INTERET SAHELO-SAHARIEN .....	15

# 1. Programme de conservation des girafes d'Afrique de l'Ouest

Les activités de ce programme se développent dans le cadre de la collaboration entre Sahara Conservation et Giraffe Conservation Foundation (GCF).

## 1.1 Suivi dans la 'Zone girafes'

Le suivi à long terme des girafes d'Afrique de l'Ouest (*Giraffe camelopardalis peralta*), mis en place fin 2020 dans la 'Zone girafe', en collaboration avec les guides de l'Association pour la Valorisation de l'Ecotourisme au Niger (AVEN) se poursuit.

Durant ce trimestre, deux guides ont sillonné la zone girafe (Plateaux et Dallol Bosso), en collectant toutes données relatives aux girafes observées, à leur comportement et aux éventuelles menaces rencontrées. Au total, 2 272 km ont été parcourus.



Le logiciel HotSpotter a été utilisé pour traiter 889 photos collectées par les guides de l'AVEN au niveau de la zone centrale (Kouré) de janvier à mai 2023. Ce logiciel de reconnaissance permet d'identifier les différents individus au moyen du motif formé par leur robe et de la forme de leur corps.

## 1.2 Suivi dans la Réserve de Biosphère de Gadabeji

Le suivi quotidien des girafes fait par les éco-gardes et membres de l'Unité de Gestion de l'Aire Protégées (UGAP) se poursuit. Les écogardes ont parcouru 1 768 km ce trimestre, dont la majorité à l'intérieur de la réserve. Les girafes transloquées en novembre 2022 semblent s'adapter à leur nouvel habitat et ont rejoint le groupe de huit girafes déjà présentes dans la réserve. Les émetteurs installés sur les girafes facilitent le suivi des écogardes. Une sortie hors de la réserve a été enregistrées ; la communauté locale et les écogardes sont intervenus pour ramener la girafe dans la réserve.

Afin d'améliorer le suivi, une nouvelle séquence Cybertracker a été développée et les écogardes ont été formés à son utilisation. Parallèlement, l'album photographique des girafes de la RBG a été mis à jour et une base de données a été créée pour le site de Gadabedji sur [GiraffeSpotter](#), incluant des photos de l'ensemble des girafes présentes dans la réserve. Cette plateforme en ligne permet l'identification des girafes par comparaison des images.



## 2. Inverser le déclin de la faune saharienne menacée dans la Réserve Naturelle Nationale de l'Aïr et du Ténéré

Les activités de ce programme reçoivent le support des zoos de Saint Louis et d'Oklahoma City (États-Unis), du fond SOS AWI de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN), co-financé par l'Union Européenne.

### 2.1 Suivi écologique

Le traitement des images des pièges photographiques installées sur le mont Takoulokozet est en cours. D'après les données analysées jusqu'à présent, des gazelles dama ont été photographiées au niveau de plusieurs caméras, dont un groupe de cinq individus.

### 2.2 Surveillance

Dans le cadre du projet co-financé par Save Our Species African Wildlife (SOS AWI) de l'UICN, les agents de l'UGAP ont réalisé trois missions, une par mois, de patrouille autour du massif de Takoulokouzet en utilisant SMART. Un total de de 1 694 km ont été couverts.



Durant ces missions, une trentaine de personnes ont été interpellées, et plusieurs personnes ont également été sensibilisées à la préservation de l'environnement. En juin, les agents ont également découvert l'installation d'un site d'orpaillage avec la présence de gros engins. Après constatations, plusieurs recommandations ont été faites par le maire de Timia et son équipe dont la fermeture et la remise en état du site, et la saisie du matériel déployé sans aucune autorisation préalable.

### 3. Programme de suivi et de conservation des vautours

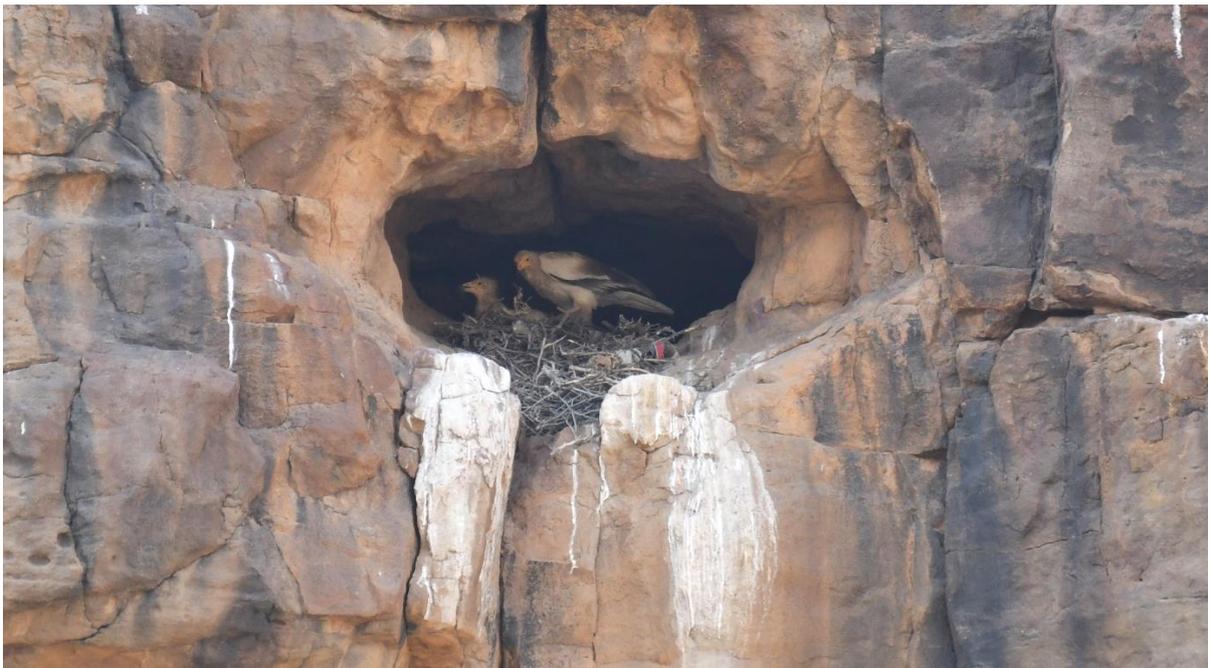
Les activités de suivi de la reproduction des vautours sont possibles grâce au soutien du zoo Saint Louis (États-Unis) et de Band Foundation.

<b>Espèces visées</b>	Vautour de Rüppell	<i>Gyps rueppelli</i>
	Vautour à tête blanche	<i>Trigonoceps occipitalis</i>
	Vautour percnoptère	<i>Neophron percnopterus</i>
	ou vautour d'Égypte	

#### 3.1 Suivi de reproduction

##### 3.1.1 Suivi dans le massif du Koutous

La saison de reproduction pour les vautours de Rüppell et les percnoptères s'est terminée ce trimestre. Les trois poussins de vautours de Rüppell observés le semestre passé ont quitté les nids. Parmi les huit nids actifs répertoriés et suivis de percnoptères, la réussite de la reproduction a été confirmée au niveau de cinq nids avec l'observation des poussins dans un premier temps puis de certains juvéniles au mois de juin.



Lors de chaque mission, entre 15 et 25 vautours sont observés dans la zone, dont une majorité de percnoptères à cette période l'année.

### 3.1.2 Suivi dans la Réserve de Biosphère de Gadabeji

Une mission de suivi de nids de vautours a été réalisée ; en plus du nid de vautour de Rüppell suivi depuis le début de la saison, un nouveau nid de vautour à tête blanche a été enregistré avec la présence d'un jeune. Deux nids actifs de deux espèces différentes ont ainsi été répertoriés au sein de la réserve.



Lors d'une mission de surveillance réalisée par l'UGAP, ils ont pu remarquer des signes de persécution (jet de pierres) au niveau des nids, forçant les juvéniles à prendre leur envol.

### 3.2 Activités de sensibilisation

Dans le cadre de la lutte contre l'utilisation des vautours dans les pratiques traditionnelles, identifiée comme la principale menace pour ces espèces, une mission de sensibilisation des chasseurs et des tradipraticiens a été menée dans la région de Zinder. Cette mission était accompagnée par les représentants des chasseurs et des tradipraticiens, elle avait pour but d'expliquer l'importance des vautours, leur rôle et la nécessité de les préserver. Plus de 800 personnes ont été sensibilisées en direct et les messages de sensibilisation sont passés à la radio communautaire de Magaria qui couvre plus de 12 départements et environ 500 000 auditeurs.

Conjointement, une visite des marchés a été organisée dans la région de Zinder et Maradi et aucune partie n'a été retrouvée à la vente. Cela a également permis de sensibiliser environ 300 personnes, dont une majorité de tradipraticiens et de membres des communautés locales.



Une mission de campagne d'information et de sensibilisation des cadres des Eaux et Forêts sur la conservation des vautours a également eu lieu dans la région de Zinder. L'objectif de la mission est de contribuer au renforcement des capacités opérationnelles des acteurs en charge de l'application des textes juridiques qui régissent la protection de la nature, et la protection des vautours en particulier. La mission a concerné sept communes réparties dans trois départements de la frange sud de la région. Cela a permis de toucher 12 cadres des Eaux et Forêts ainsi qu'un groupe des jeunes étudiants en cours de stage.

Enfin, un appui a été fait à l'école de Kazoé, dans le massif du Koutous lors de l'organisation de la fête de fin d'année regroupant environ 400 élèves. Cet évènement été une bonne opportunité de sensibiliser les jeunes à la protection de la biodiversité, et en particulier des vautours et des autruches.

### **3.3 Autres**

Le percnoptère nommé Sa'a, récupéré auprès de braconniers, est maintenu dans une volière au site de Kellé. Il est prévu qu'il soit envoyé au Zoo de Prague (en République tchèque) pour intégrer un programme de reproduction en captivité. Les permis CITES d'exportation et d'importation ont été obtenus et les démarches pour ces transferts vont être faites au trimestre prochain.

## 4. Programme de restauration de l'Autruche d'Afrique du Nord

Les activités de ce programme reçoivent le support du zoo de Saint Louis (US), de Zoofari (US), de la Fondation Kolmarden (Suède), de donations de particuliers et de l'UICN-PACO à travers le programme PAPBio soutenu par l'UE.

### 4.1 Suivi des sites de reproduction

Des échantillons de plumes de sept individus incluant quatre autruches du site de Kellé, trois de Gadabeji et une d'Iférouane, ont été prélevés et envoyés à des partenaires de la Royal Zoological Society of Scotland pour la réalisation de tests génétiques, qui permettront de confirmer l'appartenance de ces individus à la sous-espèce *Struthio camelus camelus*. Le compte rendu officiel des résultats est attendu.

#### 4.1.1 Le site de Kellé

Effectifs à la date du 31/06/2023 : 29 autruches d'Afrique du Nord (*Struthio camelus camelus*). Les individus au niveau du site de Kellé se portent bien et aucun incident n'est à reporter.

#### Reproduction artificielle

Aucun œuf n'a été placé en incubation artificielle ce trimestre.

#### Reproduction naturelle

Deux autruchons ont été obtenus par couvaison naturelle dans un nid contenant six œufs. Seule la moitié de ces œufs était fertile et le troisième œuf contenait un autruchon bien formé qui n'a pas pu éclore. Les autruchons se portent bien et sont gardés avec les parents.



## 4.1.2 Le site de Mainé-Soroa

Effectifs à la date du 30/06/2023 : 14 autruches d’Afrique du Nord



Une mission a eu lieu afin de faire le suivi bi-mensuel des autruches. Les autruches du site de Mainé-Soroa se portent bien. Un cas de blessure d’un mâle au niveau du cou a été observé et soigné. Parallèlement l’autruchon obtenu fin octobre grandit bien et devrait bientôt être placé dans un nouvel enclos.

### **Reproduction naturelle**

Malgré des accouplements observés, aucun œuf n’a été pondue.

## 4.1.3 Le site d’Iférouane

Effectifs à la date du 30/06/2023 : 6 autruches d’Afrique du Nord

Le site d’Iférouane, sous la responsabilité de l’Unité de Gestion de la RNNAT et cogéré par l’ONG Gage, est appuyé spécifiquement dans le cadre du projet co-financé par l’UICN-PACO.

### **Reproduction naturelle**

Parmi les neuf œufs pondus et couvés correctement par les parents, sept poussins ont été obtenus et trois ont survécu sur le trimestre. Ces trois autruchons ont été transférés avec succès au site de Kellé. Ce transfert est une étape importante dans la diversification du pool génétique des autruches en captivité au Niger car c'est le premier réalisé entre ces deux sites. Les trois poussins se portent bien et un suivi étroit est assuré afin de veiller à ce qu'ils s'adaptent bien à leurs nouvelles conditions et à leur nouveau régime alimentaire.



### **4.2 Suivi des individus transférés dans la Réserve de Biosphère de Gadabeji**

Effectifs à la date du 30/06/2023 : 6 autruches d'Afrique du Nord

Une mission de la gestionnaire des sites autruche a été faite dans la deuxième moitié du trimestre. Les individus se portent bien. Il a été constaté que des groupes se sont formés naturellement, à savoir : Un des mâles et avec deux femelles, le deuxième mâle est avec l'une des femelles et le troisième mâle solitaire.

### **4.3 Activités de sensibilisation**

Les activités de sensibilisation sont menées spécifiquement dans le cadre du projet co-financé par l'UICN-PACO.

L'appui fait aux écoles du Koutous a été décrit en section 3.2 de ce rapport.

Le site de Kellé accueille également régulièrement des visiteurs, ce qui représente une bonne opportunité de les informer sur la conservation des autruches.

## 5. Programme humanitaire de veille sanitaire des populations reculées de la zone sahélo-saharienne

Les activités de ce programme sont réalisées en partenariat avec l'ONG Éducation et Santé sans Frontière, avec le soutien de la Fondation Addax et Oryx et du fond SOS AWI de l'UICN, co-financé par l'Union-Européenne.

### 5.1 Mission de soin

Une mission de soins itinérante a été réalisée autour de la RBG, avec pour objectif d'apporter des soins aux populations vivant dans des campements reculés dont l'accès aux centres de soins est limité. Au cours de cette mission, 123 personnes (29 hommes, 54 femmes et 40 enfants) ont été consultées et soignées de huit localités différentes.

Ce nombre inférieur aux missions précédentes est dû au fait que jusqu'à présent certaines populations ne sont pas de retour de leur transhumance. Un déparasitage systématique a également été fait sur 208 personnes dont 43 adultes et 165 enfants. En parallèle, les personnes rencontrées ont été sensibilisées sur l'importance de la vaccination chez les enfants, de la consultation prénatale et de l'importance de conservée les documents de suivi médical et de prendre les médicaments prescrits.



## 6. Promouvoir la conservation et la collaboration dans la région du Sahel et du Sahara

### 6.1 Participation à la formation des zoonoses prioritaires

En mai, des sessions de formation sur les zoonoses ont été organisées à l'échelle nationale et la gestionnaire des sites d'élevage des autruches de Sahara Conservation a pu y participer et faire une présentation des activités de Sahara Conservation dans le cadre de son programme consacré aux Autruches d'Afrique du Nord. Durant la formation un accent particulier a été mis sur les huit zoonoses prioritaires et ce fut une bonne occasion de partager des expériences avec les acteurs concernés.

### 6.2 Tenue de la rencontre du Groupe d'Intérêt Sahélo-Saharien

La réunion du Groupe d'Intérêt Sahélo-Saharien (GISS), s'est tenue à Alméria (Espagne) du 2 au 4 mai et a rassemblé 64 participants. Plusieurs communications ont été faites par les membres de l'équipe qui ont fait le déplacement jusqu'en Espagne sur les activités de Sahara Conservation au Niger sur les sujets suivants :

- Optimiser la conservation de la gazelle dama avec une approche paysage dans la Réserve Nationale Naturelle de l'Aïr et du Ténéré
- Réintroduction des espèces dans la Réserve de Biosphère de Gadabedji
- Les vautours en Afrique de l'Ouest et Centrale : acquis et perspectives pour améliorer leur conservation
- Retour d'expérience sur la conservation de l'autruche d'Afrique du Nord



Le Directeur national de la Faune, de la Chasse, des Parcs et des Réserves, et le Coordonnateur du Projet Gestion Durable de la Biodiversité et des Aires Protégées ont participé à la réunion en représentation du ministère de l'Environnement et de la Lutte Contre la Désertification.



**Rapport trimestriel - Année 2023 Trimestre 3**

---

# **Rapport synthétique des activités au Niger**

---

**Abdoul Razack Moussa Zabeirou, Abdoul Razakou Abdou Mahamadou,  
Maimounatou Ibrahim Mamadou, Cloé Pourchier, Violeta Barrios**

**Juillet-Septembre 2023**



---

La reproduction de cette publication à des fins éducatives, de conservation ou à but non lucratif est autorisée sans l'autorisation écrite préalable du détenteur des droits d'auteur, à condition que la source soit clairement mentionnée. La reproduction de cette publication à des fins de vente ou à d'autres fins commerciales est interdite sans l'autorisation écrite préalable du détenteur des droits d'auteur. La désignation d'entités géographiques dans ce document et la présentation des activités n'impliquent l'expression d'aucune opinion de la part d'aucune organisation.

# Remerciements

Etant donné le contexte actuel au Niger, à la suite du renversement du pouvoir en place le 26 juillet 2023, les activités ont été limitées ce trimestre.

Cependant, Sahara Conservation apprécie l'importance de continuer et de soutenir les actions de conservation sur le terrain et s'engage à poursuivre son plan de travail tout en s'adaptant au mieux à la situation.

Sahara Conservation souhaite remercier la Direction Générale des Eaux et Forêts (DGEF) et plus particulièrement la Direction de la Faune, de la Chasse et des Aires Protégées (DFC/AP) du Niger pour permettre la mise en œuvre de ses activités.

Sahara Conservation remercie également l'ensemble de ces partenaires techniques et financiers pour leur soutien.

# Table des matières

<b>1. PROGRAMME DE CONSERVATION DES GIRAFES D'AFRIQUE DE L'OUEST .....</b>	<b>5</b>
1.1 SUIVI DANS LA 'ZONE GIRAFES' .....	5
1.2 SUIVI DANS LA RESERVE DE BIOSPHERE DE GADABEJI.....	5
<b>2. INVERSER LE DECLIN DE LA FAUNE SAHARIENNE MENACEE DANS LA RESERVE NATURELLE NATIONALE DE L'AÏR ET DU TENERE .....</b>	<b>6</b>
2.1 SUIVI ECOLOGIQUE .....	6
2.2 SURVEILLANCE.....	7
2.3 APPUI AUX COMMUNAUTES LOCALES .....	7
<b>3. PROGRAMME DE SUIVI ET DE CONSERVATION DES VAUTOURS .....</b>	<b>8</b>
3.1 SUIVI DE REPRODUCTION.....	9
3.2 ACTIVITES DE SENSIBILISATION.....	9
3.3 AUTRES .....	10
<b>4. PROGRAMME DE RESTAURATION DE L'AUTRUCHE D'AFRIQUE DU NORD .....</b>	<b>10</b>
4.1 SUIVI DES SITES DE REPRODUCTION.....	10
4.1.1 Le site de Kellé .....	10
4.1.2 Le site de Mainé-Soroa.....	12
4.2 SUIVI DES INDIVIDUS TRANSFERES DANS LA RESERVE DE BIOSPHERE DE GADABEJI .....	13

# 1. Programme de conservation des girafes d'Afrique de l'Ouest

Les activités de ce programme se développent dans le cadre de la collaboration entre Sahara Conservation et Giraffe Conservation Foundation (GCF).

## 1.1 Suivi dans la 'Zone girafes'

Le suivi à long terme des girafes d'Afrique de l'Ouest (*Giraffe camelopardalis peralta*), mis en place fin 2020 dans la 'Zone girafe', en collaboration avec les guides de l'Association pour la Valorisation de l'Ecotourisme au Niger (AVEN) se poursuit.

Durant ce trimestre, deux guides ont sillonné la zone girafe (Plateaux et Dallol Bosso), en collectant toutes données relatives aux girafes observées, à leur comportement et aux éventuelles menaces rencontrées. Au total, 1 333 km ont été parcourus.



Les deux guides ont également participé au dénombrement annuel des girafes organisé par la Direction de la faune, Chasse et des Aires Protégées en août.

## 1.2 Suivi dans la Réserve de Biosphère de Gadabeggi

Le suivi quotidien des girafes fait par les éco-gardes et membres de l'Unité de Gestion de l'Aire Protégées (UGAP) se poursuit. Les écogardes ont parcouru 1 758 km ce trimestre.

Une girafe parmi celles réintroduites en novembre 2022 n'a plus émit de signal depuis le 14 août et n'a à ce jour pas pu être retrouvée. Les écogardes et l'UGAP continuent les recherches d'informations auprès des communautés locales et des services forestiers.

## 2. Inverser le déclin de la faune saharienne menacée dans la Réserve Naturelle Nationale de l'Aïr et du Ténéré

Les activités de ce programme reçoivent le support des zoos de Saint Louis et d'Oklahoma City (États-Unis), du fond SOS AWI de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN), co-financé par l'Union Européenne.

### 2.1 Suivi écologique

Dans le cadre du suivi écologique des gazelles dama, un réseau de pièges photographiques a été installé sur le mont Takolokouzet depuis 2022. 32 pièges avaient été installés lors de précédentes missions l'année dernière et en début d'année, et quatre ont pu être installés au cours du trimestre par un agent communautaire.



Une mission de suivi écologique a été effectuée par l'équipe de Sahara Conservation à la mi-juillet 2023. L'objectif était de collecter les données et de contrôler l'état des pièges photographiques installés. Quatre caméras supplémentaires ont été installées lors de la mission, soit un total de 40 caméras déployées. Or, parmi celles déjà en place, trois ont été volées et sept caméras n'ont pas pu être contrôlées.

Au cours de la mission, 12 gazelles dama et 15 gazelles dorcas ont été observées, et plusieurs observations indirectes ont également été faites (empreintes, fèces). Ce résultat est encourageant étant donné qu'il s'agit du plus important nombre de gazelles dama observées par les équipes de Sahara Conservation lors d'une mission de suivi depuis 2018.



Le traitement des images des pièges photographiques installées sur le mont Takolokouzet est en cours.

## **2.2 Surveillance**

Dans le cadre du projet co-financé par Save Our Species African Wildlife (SOS AWI) de l'UICN, les agents de l'UGAP ont réalisé en septembre une mission de patrouille. 432 km ont été couverts autour du massif de Takolokouzet en utilisant SMART.

Durant cette mission, l'équipe de patrouille a profité d'une cérémonie rituelle, rassemblant plus de 200 personnes, pour les sensibiliser sur la préservation de l'environnement. Les agents de l'UGAP ont également interpellé deux personnes.

## **2.3 Appui aux communautés locales**

Dans le cadre du projet SOS AWI, des initiatives ont été initiées pour impliquer davantage les communautés locales dans un objectif d'atteinte de résultats équitables et durables en matière de conservation. Un soutien à l'élevage de chèvre, à travers le don d'animaux a des

familles ciblées, comme source de subsistance et de revenus a été mis en place avec la distribution en début d'année de 45 chèvres et 15 boucs vaccinés, déparasités et bagués. Une rencontre avec cinq des quinze bénéficiaires a permis de statuer sur l'état des animaux remis. Entre autres, deux mises bas et quatre gestations ont été rapportées, dont les petits doivent être remis à d'autres familles bénéficiaires déjà identifiées.



Cette activité est menée en collaboration avec l'UGAP et les responsables des mairies de Timia et Iferouane. En améliorant leurs moyens de subsistance, on espère réduire leur dépendance à l'égard des ressources de la réserve et, par conséquent, d'encourager leur participation à la conservation de la réserve.

### 3. Programme de suivi et de conservation des vautours

Les activités de suivi de la reproduction des vautours sont possibles grâce au soutien du zoo Saint Louis (États-Unis), de la Band Foundation et de Bioparc Conservation.

#### Espèces visées

Vautour de Rüppell

*Gyps rueppelli*

Vautour à tête blanche

*Trigonoceps occipitalis*

Vautour percnoptère

*Neophron percnopterus*

ou vautour d'Égypte

### 3.1 Suivi de reproduction

La saison de reproduction des vautours ayant pris fin le trimestre dernier, aucune activité dédiée n'a été menée ce trimestre.

### 3.2 Activités de sensibilisation

Deux missions de campagne d'information et de sensibilisation des cadres des Eaux et Forêts sur la conservation des vautours ont eu lieu dans la région de Zinder, en juillet et en septembre. L'objectif de ces missions est de contribuer au renforcement des capacités opérationnelles des acteurs en charge de la recherche des infractions et de l'application des textes et règlements juridiques qui régissent la protection de la nature, et la protection des vautours en particulier.

La première mission a eu lieu sur l'axe Zinder – Mirriah – Gouré – Damagaram Takaya et a permis de toucher 47 personnes dont : 11 cadres forestiers, un élu local et 35 résidents des villages riverains de la mare de Bougoum, regroupés sur un site de récupération des terres dégradées. Cela a également été pour la mission l'occasion d'aller observer des vautours dans les falaises du Koutous lors de leur passage à Kellé.



La deuxième mission s'est déroulée au niveau de 10 localités (Belbedji, Tanout, Takieta, Gafati, Kantché, Yaouri, Matameye, Tarka, Ollalewa, Gangara). Au total 36 participants ont été impliqués dont 12 cadres des Eaux et Forêts, trois élus locaux et 21 pêcheurs du campement de pêche basé à Gocholo, un pôle apparemment attractif pour le braconnage de la faune en générale et la faune aquatique en particulier

### 3.3 Autres

Le percnoptère récupéré auprès de braconniers est maintenu dans une volière au site de Kellé. Il est prévu qu'il soit envoyé au Zoo de Prague (en République tchèque) pour intégrer un programme de reproduction en captivité. Les permis CITES d'exportation et d'importation ont été obtenus. Cependant la fermeture de l'espace aérien et l'interruption des vols commerciaux depuis et vers l'Europe ont empêché tout potentiel transport.

## 4. Programme de restauration de l'Autruche d'Afrique du Nord

Les activités de ce programme reçoivent le support du zoo de Saint Louis (US), de Zoofari (US), du Fort Wayne Zoo (US), de la Fondation Kolmarden (Suède) et de donations de particuliers.

### 4.1 Suivi des sites de reproduction

Suivant les recommandations des standards internationaux pour la réintroduction des espèces dans la nature, des tests génétiques ont été conduits sur huit autruches afin de confirmer leur appartenance à la sous-espèce *Struthio camelus camelus*. Les résultats de ces analyses, réalisées par nos partenaires du laboratoire WildGenes de la Royal Zoological Society of Scotland (Royaume-Uni), ont révélé que quatre des oiseaux testés ne correspondent pas à la sous-espèce souhaitée mais proviennent au contraire de la sous-espèce d'Afrique du Sud (*Struthio camelus australis*).

Il s'agit de :

- Deux autruches provenant d'un élevage privé de Diffa, transférées à Kellé en 2018, et gardées dans un enclos séparé.
- Deux autruches issues du premier transfert dans la Réserve de Biosphère de Gadabeji (cf. Suivi des individus transférés dans la Réserve de Biosphère de Gadabeji)

Des discussions sont en cours avec les autorités compétentes concernant la gestion de ces individus et les prochaines étapes à suivre. Il a été recommandé de les séparer et de renforcer le groupe d'autruches d'Afrique du Nord à des fins de réintroduction.

#### 4.1.1 Le site de Kellé

Effectifs à la date du 30/09/2023 : 31 autruches d'Afrique du Nord (*Struthio camelus camelus*). Les individus au niveau du site de Kellé se portent bien et aucun incident n'est à reporter.

Les trois autruchons transférés du site d'Iférouane au trimestre dernier se portent bien. Ce transfert a été une étape importante dans la diversification du pool génétique des autruches en captivité au Niger car c'est le premier réalisé entre ces deux sites. Un suivi étroit a été assuré afin de veiller à ce qu'ils s'adaptent bien à leurs nouvelles conditions et à leur nouveau régime alimentaire. Ils seront bientôt transférés dans un enclos plus grand, aménagé en fonction.



### **Reproduction artificielle**

Aucun œuf n'a été placé en incubation artificielle ce trimestre.

### **Reproduction naturelle**

L'un des deux autruchons obtenus le trimestre dernier a été piétiné par l'une des femelles, et est mort à la suite de ces blessures. Le deuxième autruchon se porte bien et a été séparé de ces parents.

### **Gestion du site**

Au cours de l'été, trois stagiaires d'une formation en développement rural ont été accueillis sur le site de Kellé où ils ont passé deux mois. Ce fut une très bonne occasion pour eux d'acquérir de l'expérience sur l'élevage d'autruches en captivité tout en aidant les gardiens et la responsable du site dans le travail quotidien ainsi que dans des améliorations ponctuelles du site.

Une série de plantation a été initiée sur le site ce trimestre : des haies vives de *Euphorbia balsamifera* ont été réalisées sur une distance de 500m ainsi qu'un repiquage *Maerua crassifolia* sur 2025 m<sup>2</sup>.



Parallèlement, un inventaire de toutes les espèces ligneuses est en cours afin de mettre à jour les données dotant de 2016.

Le site de Kellé continue à accueillir régulièrement des visiteurs, notamment en période de vacances, ce qui représente une bonne opportunité de les informer sur la conservation des autruches.

#### 4.1.2 Le site de Mainé-Soroa

Effectifs à la date du 30/09/2023 : 14 autruches d'Afrique du Nord

Une mission a eu lieu afin de faire le suivi des autruches et de la reproduction. Les autruches du site de Mainé-Soroa se portent bien. L'autruchon obtenu fin d'année dernière se porte bien et grandit normalement.

##### **Reproduction naturelle**

Vingt et un œufs ont été pondus par les trois femelles, parmi lesquels quatre ont été cassés et 17 couvés correctement. Étant donné que l'incubation a eu lieu pendant la saison des pluies, il était crucial d'éviter un taux d'humidité trop élevé dans le nid, ce qui aurait empêché les œufs fertiles de se développer correctement. L'équipe a donc veillé à changer le sable du nid après chaque pluie.

Au total, trois poussins ont éclos. En raison du comportement très agressif des parents, il a été décidé de séparer les trois poussins. Une mission a été organisée en fin de trimestre pour transférer les trois autruchons au site de Kellé. Le transfert s'est bien passé.



## 4.2 Suivi des individus transférés dans la Réserve de Biosphère de Gadabeji

Effectifs à la date du 30/09/2023 : six (6) autruches

L'ensemble des autruches transférées se portent bien.

Suite aux résultats des tests génétiques, deux autruches ont été identifiées comme *Struthio camelus australis* et ne sont donc pas conseillées pour la réintroduction, ni adaptées à la reproduction avec des individus de la sous-espèce d'Afrique du Nord. L'ensemble des six sont pour l'instant maintenus dans un enclos et tout signe de reproduction est étroitement surveillé. Suite aux accouplements observés, un premier œuf a été pondu ce trimestre mais a été cassé par les parents.



**Rapport trimestriel - Année 2023 Trimestre 4**

---

# **Rapport synthétique des activités au Niger**

---

**Abdoul Razack Moussa Zabeirou, Abdoul Razakou Abdou Mahamadou,  
Maimounatou Ibrahim Mamadou, Cloé Pourchier, Violeta Barrios**

**Octobre-Décembre 2023**



La reproduction de cette publication à des fins éducatives, de conservation ou à but non lucratif est autorisée sans l'autorisation écrite préalable du détenteur des droits d'auteur, à condition que la source soit clairement mentionnée. La reproduction de cette publication à des fins de vente ou à d'autres fins commerciales est interdite sans l'autorisation écrite préalable du détenteur des droits d'auteur. La désignation d'entités géographiques dans ce document et la présentation des activités n'impliquent l'expression d'aucune opinion de la part d'aucune organisation.

# Remerciements

Malgré le contexte actuel au Niger, Sahara Conservation apprécie l'importance de continuer et de soutenir les actions de conservation sur le terrain et s'engage à poursuivre son plan de travail tout en s'adaptant au mieux à la situation.

Sahara Conservation souhaite remercier la Direction Générale des Eaux et Forêts (DGEF) et plus particulièrement la Direction de la Faune, de la Chasse et des Aires Protégées (DFC/AP) du Niger pour permettre la mise en œuvre de ses activités.

Sahara Conservation remercie également l'ensemble de ces partenaires techniques et financiers pour leur soutien.

# Table des matières

<b>1. PROGRAMME DE CONSERVATION DES GIRAFES D'AFRIQUE DE L'OUEST .....</b>	<b>5</b>
1.1 SUIVI DANS LA 'ZONE GIRAFES' .....	5
1.2 SUIVI DANS LA RESERVE DE BIOSPHERE DE GADABEJI .....	5
<b>2. INVERSER LE DECLIN DE LA FAUNE SAHARIENNE MENACEE DANS LA RESERVE NATURELLE NATIONALE DE L'AÏR ET DU TENERE .....</b>	<b>6</b>
2.1 SUIVI ECOLOGIQUE .....	6
2.2 SURVEILLANCE .....	8
2.3 APPUI AUX COMMUNAUTES LOCALES .....	8
<b>3. PROGRAMME DE SUIVI ET DE CONSERVATION DES VAUTOURS .....</b>	<b>9</b>
3.1 SUIVI DE REPRODUCTION .....	9
3.2 ACTIVITES DE SENSIBILISATION .....	9
3.3 APPUI AUX ECOLES ET AUX JEUNES .....	10
3.4 AUTRES .....	11
<b>4. PROGRAMME DE RESTAURATION DE L'AUTRUCHE D'AFRIQUE DU NORD .....</b>	<b>11</b>
4.1 SUIVI DES SITES DE REPRODUCTION .....	11
4.1.1 Le site de Kellé .....	11
4.1.2 Le site de Mainé-Soroa .....	13
4.2 SUIVI DES INDIVIDUS TRANSFERES DANS LA RESERVE DE BIOSPHERE DE GADABEJI .....	13
<b>5. PROGRAMME HUMANITAIRE DE VEILLE SANITAIRE DES POPULATIONS RECULEES DE LA ZONE SAHELO-SAHARIENNE .....</b>	<b>14</b>
5.1 MISSION DE SOIN DANS LA RESERVE DE BIOSPHERE DE GADABEJI .....	14
5.2 MISSION DE SOIN DANS LA RESERVE NATIONALE NATURELLE DE L'AÏR ET DU TENERE .....	15
<b>6. PARTICIPER A LA SCENE REGIONALE DE LA CONSERVATION .....</b>	<b>15</b>

# 1. Programme de conservation des girafes d'Afrique de l'Ouest

Les activités de ce programme se développent dans le cadre de la collaboration entre Sahara Conservation et Giraffe Conservation Foundation (GCF).

## 1.1 Suivi dans la 'Zone girafes'

Le suivi à long terme des girafes d'Afrique de l'Ouest (*Giraffe camelopardalis peralta*), mis en place fin 2020 dans la 'Zone girafe', en collaboration avec les guides de l'Association pour la Valorisation de l'Ecotourisme au Niger (AVEN) se poursuit.

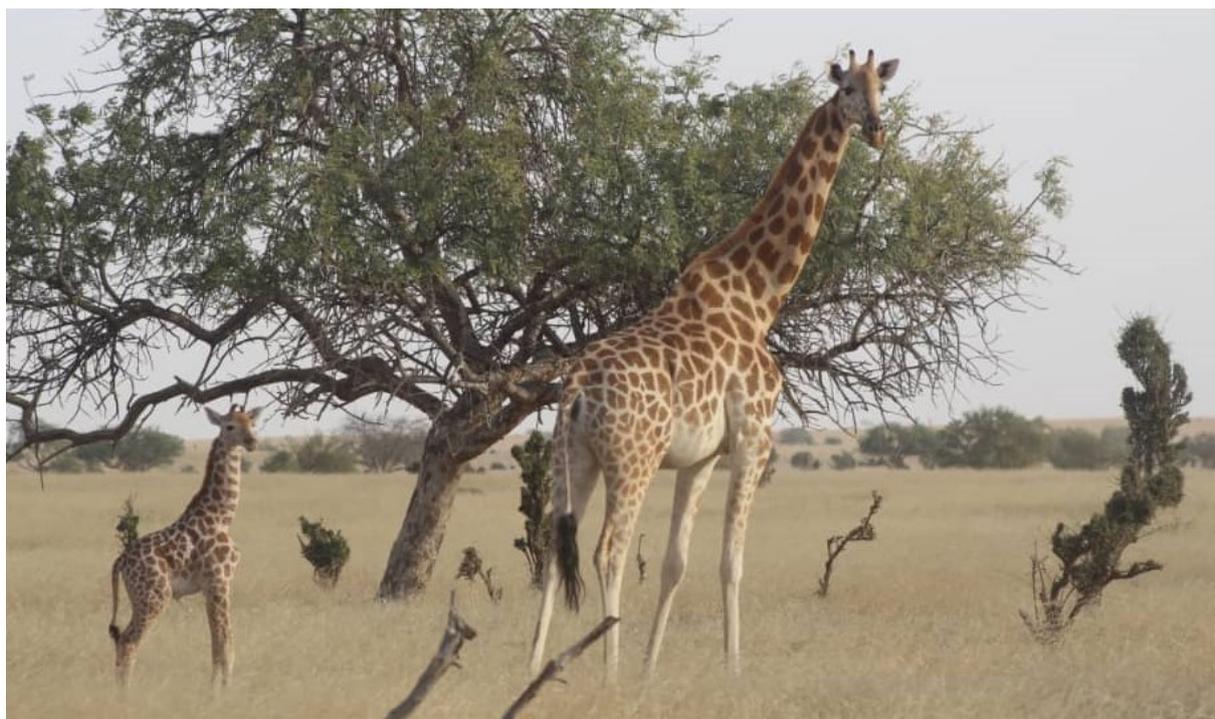
Durant ce trimestre, deux guides ont sillonné la zone girafe (Plateaux et Dallol Bosso), en collectant toutes données relatives aux girafes observées, à leur comportement et aux éventuelles menaces rencontrées. Au total, 1 666 km ont été parcourus.

Les données collectées seront traitées en début d'année prochaine grâce au logiciel HotSpotter.

## 1.2 Suivi dans la Réserve de Biosphère de Gadabeji

Le suivi quotidien des girafes fait par les éco-gardes et membres de l'Unité de Gestion de l'Aire Protégées (UGAP) se poursuit. Les écogardes ont parcouru 1 260 km ce trimestre.

L'émetteur d'une girafe réintroduites en novembre 2022 n'a plus émit de signal depuis le 14 août et à ce jour la girafe n'a pas pu être retrouvée. Les écogardes et l'UGAP continuent les recherches d'informations auprès des communautés locales et des services forestiers.



Deux mises basses ont été enregistrées ce trimestre, toutes deux de girafes issues de la première translocation en 2018. Il s'agit pour l'une de ces girafes de son second girafon en l'espace de 20 mois (le premier est né en mars 2022).

Au 31 décembre, il y a donc 15 girafes dans la RBG, 7 femelles adultes, 3 mâles adultes, 1 jeune mâle, 2 jeunes femelles et 2 girafons (femelle et mâle).

## **2. Inverser le déclin de la faune saharienne menacée dans la Réserve Naturelle Nationale de l'Aïr et du Ténéré**

Les activités de ce programme reçoivent le support des zoos de Saint Louis et d'Oklahoma City (États-Unis), du fond SOS AWI de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN), co-financé par l'Union Européenne.

### **2.1 Suivi écologique**

Dans le cadre du suivi écologique des gazelles dama, une mission de suivi écologique a été effectuée par l'équipe de Sahara Conservation en novembre. L'objectif était de collecter les données et de contrôler l'état des pièges photographiques installés sur le mont Takolokouzet depuis 2022, tout en enregistrant les observations de la faune et les menaces. Le vol de deux caméras a été enregistré parmi les 37 pièges photos déployés sur le massif. Le traitement des images des pièges photographiques installées sur le mont Takolokouzet est en cours.

Au cours de la mission, des observations directes inédites ont été enregistrées, et notamment 18 gazelles dama (lors de six observations, comprenant un groupe de sept individus). Ce résultat est très encourageant étant donné qu'il s'agit du plus important nombre de gazelles dama observées par les équipes de Sahara Conservation lors d'une mission de suivi depuis 2018. Une trentaine de gazelles dorcas ont également été vues.

Cette mission a également été l'occasion de rencontrer et de s'entretenir avec les autorités locales.



Néanmoins, des traces de motos sur le massif et des activités d'orpaillage entourant la zone constituent une menace réelle pour la gazelle dama et les autres espèces.



## 2.2 Surveillance

Dans le cadre du projet co-financé par Save Our Species African Wildlife (SOS AWI) de l'UICN, les agents de l'UGAP sont appuyés pour la réalisation de patrouilles. En décembre, accompagnée par l'un des écogardes recrutés dans le cadre du projet, une mission de patrouille d'environ 400 km a été réalisée autour du massif de Takolokouzet en utilisant l'outil de collecte de données et de rapportage (SMART). Une centaine de perquisitions ont été faites aux niveaux des différents points d'accès au massif. Une série de sensibilisations sur le braconnage, l'orpaillage et leurs conséquences a été réalisée.



Un renforcement de capacités sur la collecte de données a également été fait par les équipes de Sahara Conservation pour les deux officiers de l'UGAP ayant accompagné la mission de suivi sur le Mont Takolokouzet. De plus, les deux responsables de l'UGAP ont reçu un recyclage sur l'extraction des données collectées sur SMART et le rapportage.

## 2.3 Appui aux communautés locales

Dans le cadre du projet SOS AWI, un soutien à l'élevage de chèvre, à travers le don d'animaux à des familles ciblées, comme source de subsistance et de revenus, a été mis en place en début d'année. 45 chèvres et 15 boucs vaccinés, déparasités et bagués avaient été distribués à 15 bénéficiaires.

Ce trimestre, huit d'entre eux ont été rencontrés, permettant de statuer sur l'état des animaux remis. Entre autres, sept mises bas et 14 gestations ont été rapportées, dont les petits doivent être remis à d'autres familles bénéficiaires déjà identifiées.

Cette activité est menée en collaboration avec l'UGAP et les responsables des mairies de Timia et d'Iferouane. En améliorant leurs moyens de subsistance, on espère réduire leur dépendance à l'égard des ressources de la réserve et, par conséquent, d'encourager leur participation à la conservation de la réserve.

### 3. Programme de suivi et de conservation des vautours

Les activités de suivi de la reproduction des vautours sont possibles grâce au soutien du zoo Saint Louis (États-Unis), de la Band Foundation et de Bioparc Conservation.

<b>Espèces visées</b>	Vautour de Rüppell	<i>Gyps rueppelli</i>
	Vautour à tête blanche	<i>Trigonoceps occipitalis</i>
	Vautour percnoptère	<i>Neophron percnopterus</i>
	ou vautour d'Égypte	

#### 3.1 Suivi de reproduction

- En ce début de saison de reproduction, une mission d'identification des nids actifs a été faite dans le massif du Koutous. Trois nids de vautours de Rüppell ont été observés en d'incubation, tandis que le début de l'incubation est attendu pour le trimestre prochain chez les percnoptères.  
Durant la mission, 18 vautours ont été observés dont 4 vautours de Rüppell et 14 vautours d'Égypte, majoritairement observés au niveau des anciens territoires.
- Dans la Réserve de Biosphère de Gadabedji, l'UGAP a indiqué l'observation de deux nids en d'incubation, respectivement de vautours à tête blanche et de vautours de Rüppell.

#### 3.2 Activités de sensibilisation

- Une mission de campagne d'information, de sensibilisation et de collecte des données sur la conservation des vautours a également eu lieu en début de trimestre dans la RBG. La mission a permis de contribuer au renforcement des capacités de la population locale et des agents de l'unité de gestion, tout en collectant des données sur la présence de vautours dans la zone. Au total 120 acteurs ont reçu des informations sur les enjeux et intérêts de la protection des vautours. Cette mission a pu mettre en avant que les communautés locales sont familières des vautours. Cependant, ils les décrivent unanimement comme très rares, ne les voyant plus et une majorité attribue leur disparition au braconnage.

- Une mission d'information et de sensibilisation des chasseurs traditionnels et des tradipraticiens a eu lieu en début de trimestre dans la région de Zinder. La mission s'est déroulée au niveau de trois localités situées dans les départements de Tanout, Mirirah et Matamey. Au total 83 acteurs ont reçu des informations sur les enjeux et intérêts de la protection des vautours.



### 3.3 Appui aux écoles et aux jeunes

- Dans le cadre du soutien aux écoles fait dans les zones clés pour la conservation des vautours, une distribution de kits de matériel didactique a été faite aux élèves de l'école primaire Garin Namata (RBG), ainsi que la remise de quelques sacs de ciment destinés à la réhabilitation de certaines sections de l'édifice. Au total, 80 élèves ont bénéficié de cet appui.



- A l'occasion de la fête de l'indépendance du Niger (le 18 décembre) Sahara Conservation a appuyé les activités organisées par les élèves de la commune de Kellé. Ce genre d'évènement est une bonne opportunité pour renforcer les liens de l'organisation avec la communauté locale.



### 3.4 Autres

Le percnoptère récupéré auprès de braconniers est maintenu dans une volière au site de Kellé. Il est en bonne santé. Suite à l'échec de son envoi au Zoo de Prague (en République tchèque) pour intégrer un programme de reproduction en captivité, son futur reste à discuter.

## 4. Programme de restauration de l'Autruche d'Afrique du Nord

Les activités de ce programme reçoivent le support du zoo de Saint Louis (US), de Zoofari (US), du Fort Wayne Zoo (US), de la Fondation Kolmarden (Suède) et de donations de particuliers.

### 4.1 Suivi des sites de reproduction

Des procédures ont été initiées afin de faire réaliser des tests génétiques sur des autruches de différents élevages. Cela permettra d'acter si elles sont ou non de la sous-espèce d'Afrique du Nord. Le permis CITES d'exportation a été obtenu et nous sommes en attente du permis CITES d'importation. Ces tests seront réalisés par nos partenaires de WildGenes, de la Société Zoologique Royale d'Ecosse.

#### 4.1.1 Le site de Kellé

Effectifs à la date du 31/12/2023 : 25 autruches d'Afrique du Nord (*Struthio camelus camelus*), 13 femelles adultes, 3 mâles adultes, 3 jeunes mâles et 6 autruchons.

Les trois autruchons d'Iférouane transférés en juin 2023 au site de Kellé ont été placés dans un enclos plus grand. L'autruchon de Kellé, obtenu le trimestre dernier a été ajouté au

groupe. Cependant, au mois de décembre, un des autruchon d'Iférouane, et celui de Kellé sont décédés à la suite de blessures. Les deux autres autruchons se portent bien.



Parmi les trois autruchons transférés de Mainé en fin du trimestre précédent, l'un d'entre eux est également décédé à la suite d'une blessure à la patte et les deux autres se portent bien.

### **Reproduction artificielle**

La couveuse a été démarrée en début de trimestre. Au total 18 œufs des groupes reproducteurs d'autruches d'Afrique du Nord ont été incubés. Malgré des signes de fertilité et des éclosions, aucun poussin viable n'a survécu. Trois œufs sont encore en incubation et les résultats seront obtenus au trimestre prochain.

En ce qui concerne les autruches de Diffa, 13 œufs ont été incubés et deux poussins ont été obtenus, dont un n'a pas survécu au premier mois.

### **Reproduction naturelle**

Des accouplements ont été observés chez l'ensemble des six groupes reproducteurs et la ponte a démarré en début de trimestre chez cinq de ces groupes, dont les autruches de Diffa (maintenues à part et dont deux ont été identifiées comme *S. c. australis*). Certains des œufs ont été cassés par les adultes et le reste a été mis en incubation artificielle.

### **Gestion du site**

Le site de Kellé continue à accueillir régulièrement des visiteurs, ce qui représente une bonne opportunité de les informer sur la conservation des autruches.

Dans le cadre de l'utilisation du site de Kellé comme refuge, des agents des Eaux et forêts issus de la commission anti-braconnage ont amené deux gazelles dorcas au site. Elles se portent bien et évoluent dans un enclos dédié.



#### 4.1.2 Le site de Mainé-Soroa

Effectifs à la date du 31/12/2023 : 12 autruches d'Afrique du Nord, 8 femelles, 3 mâles et 1 autruchon.

Ce trimestre, le site a enregistré la perte de deux jeunes mâles, suite à des causes inconnues.

Les deux femelles, désormais seules, ont été réunies avec le groupe reproducteur et ils sont désormais dans le même enclos. Aucune réaction négative n'a été observée bien qu'elles restent dans leur coin.

#### 4.2 Suivi des individus transférés dans la Réserve de Biosphère de Gadabeji

Effectifs à la date du 31/12/2023 : six autruches, dont 3 femelles et 3 mâles.

L'ensemble des autruches transférées se porte bien. Elles sont pour l'instant maintenues dans un enclos et tout signe de reproduction est étroitement surveillé.

Une mission a été réalisée en fin de trimestre pour faire le suivi des autruches et fournir un appui technique pour le choix de l'emplacement d'un nouvel enclos, destiné aux autruches d'Afrique du Nord et dont la construction est prévue en début d'année prochaine.

## **5. Programme humanitaire de veille sanitaire des populations reculées de la zone sahélo-saharienne**

Les activités de ce programme sont réalisées en partenariat avec l'ONG Éducation et Santé sans Frontière, avec le soutien de la Fondation Addax et Oryx (Suisse) et du fond SOS AWI de l'UICN, co-financé par l'Union-Européenne.

### **5.1 Mission de soin dans la Réserve de Biosphère de Gadabeji**

Une mission de soins itinérante a été réalisée autour de la RBG, avec pour objectif d'apporter des soins aux populations vivant dans des campements reculés dont l'accès aux centres de soins est limité. Au cours de cette mission, 101 personnes (31 hommes, 48 femmes et 22 enfants) ont été consultées et soignées.



## 5.2 Mission de soin dans la Réserve Nationale Naturelle de l’Aïr et du Ténéré

- Une mission de soins itinérante a parcouru en novembre les campements environnant le massif Takolokouzet pour prodiguer des soins à 145 personnes éloignées des centres de santé. Les pathologies les plus courantes rencontrées au cours de cette mission sont les ulcères gastriques, la toux et le rhume, les affections digestives et ophtalmologiques.



- Une mission dentaire s'est également déroulée en novembre, durant laquelle certaines communautés ont pu bénéficier de consultations et de soins bucco dentaires gratuits. Près de 1 000 pathologies ont été traitées, sur un total de 173 personnes. Ces missions sont toujours très appréciées par les communautés, dont le besoin en hygiène orale est important.

## 6. Participer à la scène régionale de la conservation

- Au mois d’octobre, le Représentant Pays de Sahara Conservation au Niger a participé au Dialogue National sur l’Agriculture durable organisé par l’UICN à Dosso du 25 au 26 octobre. Cet événement a été organisé par le Projet « Créer des terres d’opportunités : transformer les moyens de subsistance par la restauration des paysages au Sahel » désigné par « Terres d’opportunités au Sahel ». L’objectif était de promouvoir des approches agroécologiques et régénératives qui restaurent et conservent la biodiversité dans les exploitations et les paysages agricoles. Cet événement a été une belle opportunité de réunir les principaux acteurs de ces différents secteurs.

- En décembre, la responsable des sites d'élevage des autruches de Sahara Conservation a participé à la visite d'échanges des acteurs de la conservation ex-situ en Afrique de l'Ouest organisée par l'UICN-PACO au Bénin. Cet événement avait pour objectif la création d'un espace collaboratif de partage et d'échange d'expériences et de connaissances. Cela a également été une bonne opportunité pour présenter le travail fait et appuyé par Sahara Conservation au Niger dans le cadre du programme de restauration des autruches d'Afrique du Nord. A l'issue de la rencontre, des recommandations ont été formulées en lien aux expériences et défis en matière de conservation ex-situ.

**REPUBLIQUE DU NIGER**

**MINISTERE DU PETROLE,  
DES MINES ET DE L'ENERGIE**

**SECRETARIAT GENERAL**

**NOTE DE SERVICE N° 000001**

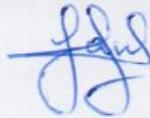
Il est porté à la connaissance des Directeurs Centraux et Déconcentrés de l'Administration en charge des Mines que l'octroi des droits miniers est suspendu jusqu'à nouvel Ordre. Aussi, je vous demande de faire la situation des droits miniers antérieurement octroyés.

J'attache du prix au strict respect de ces instructions.

Niamey, le 22 janvier 2024

**Pour le Ministre et par ordre la Secrétaire Générale**

**Madame Yaou Korgom Fatimata**



**Ampliations :**

- CAB/PRCNSP.....à-t-c-r
- CAB/PM..... à-t-c-r
- CAB/MP/M/E.....à-t-c-r
- Tous les Gouverneurs
- Tous les services déconcentrés en charge des Mines

**REPUBLIQUE DU NIGER**

Fraternité - Travail - Progrès



**MINISTRE DU PETROLE, DES  
MINES ET DE L'ENERGIE**

**SECRETARIAT GENERAL**

**DIRECTION DU CADASTRE MINIER  
ET DE LA FISCALITE MINIERE**

000007

Arrêté n°...../MPM/E/SG/DCM/FM

du .....26 JAN, 2024.....

portant annulation de l'arrêté accordant une autorisation d'exploitation des haldes, terrils et résidus de mines pour compter du 26 juillet 2023.

**LE MINISTRE DU PETROLE, DES MINES ET DE L'ENERGIE**

- Vu** la Proclamation du Conseil National pour la Sauvegarde de la Patrie (CNSP) du 28 juillet 2023 ;
- Vu** l'ordonnance n° 2023-01 du 28 juillet 2023, portant suspension de la constitution du 25 novembre 2010 et créant le Conseil National pour la Sauvegarde de la Patrie (CNSP) ;
- Vu** l'ordonnance n° 2023-02 du 28 juillet 2023, portant organisation des pouvoirs publics pendant la période de transition ;
- Vu** la Loi n° 2022-033 du 5 juillet 2022 portant loi minière modifiée et complétée par la loi n° 2023-03 du 09 mai 2023 ;
- Vu** le décret n°2023-413/PRN/MM du 18 mai 2023, fixant les modalités d'application de la loi n°2022-033 du 05 juillet 2022 portant loi minière modifiée et complétée par la loi n°2023 03 du 9 mai 2023 ;
- Vu** le décret n°2023-20 /P/CNSP du 07 août 2023 portant nomination du Premier Ministre ;
- Vu** le décret n°2023-35 /P/CNSP du 09 août 2023 portant nomination des Membres du Gouvernement ;
- Vu** le décret n° 2023-068/P/CNSP du 08 septembre 2023, portant organisation du Gouvernement et fixant les attributions des Ministres d'Etat, des Ministres et du Ministre Délégué ;
- Vu** le décret n° 2023-123/P/CNSP/MP/M/E du 21 septembre 2023, portant organisation du Ministère du Pétrole, des Mines et de l'Energie.
- Vu** le décret n°2023- 177 /P/CNSP du 14 octobre 2023 modifiant le décret n°2033-68 /P/CNSP du 08 septembre 2023 portant Organisation du Gouvernement et fixant les attributions des Ministres d'Etat, des Ministres et du Ministre Délégué.

## ARRETE

**Article premier :** L'arrêté accordant une autorisation d'exploitation des haldes, terrils et résidus de mines pour compter du 26 juillet 2023 est annulé. Il s'agit de :

**Arrêté n° 149/MP/M/E/SG/DCMFM du 11 décembre 2023 accordant l'autorisation d'exploitation des haldes, terrils et résidus de mine « Az\_Bi\_Dja\_002 »** pour l'extraction de l'or sur le site de **CHIRFA** dans la Commune rurale de **DJADO**, Département de **BILMA**, Région d'**AGADEZ** à la **SOCIETE AFRICA-TIM SARL RCCM: NE/MAR/2022/B/236** du 03/05/2022, **NIF : 90987/R**, Tél :(+227) 96520584 ; **SIEGE SOCIAL : MARADI/ALI DAN SOFO**.

**Article 2 :** Le présent arrêté abroge toutes dispositions antérieures contraires.

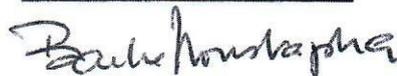
**Article 3:** La Secrétaire Générale du Ministère du Pétrole des Mines et de l'Energie est chargée de l'application du présent arrêté qui sera publié au Journal Officiel de la République du Niger.

### AMPLIATIONS :

Cab/P/CNSP  
Cab/PM

JO  
Intéressés

**BARKE.B.M Moustapha**



**REPUBLIQUE DU NIGER**

Fraternité - Travail - Progrès



**MINISTRE DU PETROLE, DES  
MINES ET DE L'ENERGIE**

**SECRETARIAT GENERAL**

**DIRECTION DU CADASTRE MINIER  
ET DE LA FISCALITE MINIERE**

000009

Arrêté n°...../MPM/E/SG/DCM/FM

du ..... 26 JAN. 2024 .....

portant annulation des arrêtés accordant des permis de recherche, de premier renouvellement et de prorogation de la période de validité pour compter du 26 juillet 2023

**LE MINISTRE DU PETROLE, DES MINES ET DE L'ENERGIE**

- Vu la Proclamation du Conseil National pour la Sauvegarde de la Patrie (CNSP) du 28 juillet 2023 ;
- Vu l'ordonnance n° 2023-01 du 28 juillet 2023, portant suspension de la constitution du 25 novembre 2010 et créant le Conseil National pour la Sauvegarde de la Patrie (CNSP) ;
- Vu l'ordonnance n° 2023-02 du 28 juillet 2023, portant organisation des pouvoirs publics pendant la période de transition ;
- Vu la Loi n° 2022-033 du 5 juillet 2022 portant loi minière modifiée et complétée par la loi n° 2023-03 du 09 mai 2023 ;
- Vu le décret n°2023-413/PRN/MM du 18 mai 2023, fixant les modalités d'application de la loi n°2022-033 du 05 juillet 2022 portant loi minière modifiée et complétée par la loi n°2023-03 du 9 mai 2023 ;
- Vu le décret n°2023-20 /P/CNSP du 07 août 2023 portant nomination du Premier Ministre ;
- Vu le décret n°2023-35 /P/CNSP du 09 août 2023 portant nomination des Membres du Gouvernement ;
- Vu le décret n° 2023-068/P/CNSP du 08 septembre 2023, portant organisation du Gouvernement et fixant les attributions des Ministres d'Etat, des Ministres et du Ministre Délégué ;
- Vu le décret n° 2023-123/P/CNSP/MP/M/E du 21 septembre 2023, portant organisation du Ministère du Pétrole, des Mines et de l'Energie.
- Vu le décret n°2023- 177 /P/CNSP du 14 octobre 2023 modifiant le décret n°2033-68 /P/CNSP du 08 septembre 2023 portant Organisation du Gouvernement et fixant les attributions des Ministres d'Etat, des Ministres et du Ministre Délégué.

## ARRETE

**Article premier :** Les arrêtés accordant les permis de recherche, le premier renouvellement et la prorogation de période de validité pour compter du 26 juillet 2023 sont annulés. Il s'agit de :

### Pour les Permis de recherche, les arrêtés :

- N°0046/MP/M/E/SG/DCM/FM du 07 décembre 2023, accordant un Permis de recherche dit permis « **AFARRARA** » à la société **GALGAMI SARLU**, ayant son Siège social à Agadez-Niger avec un bureau à Niamey au Quartier Route Filingué, CUN IV, Rue RF36, Porte 583, Niamey, RCCM : NE-NIM/01/B13/01473 du 26/05/2021, NIF : 755711/R, Téléphone : +227 96 73 28 81, pour Or et Métaux Connexes dans la Commune de Tabelot, Département de Tchirozérine, Région d'Agadez ;
- N°0047/MP/M/E/SG/DCM/FM du 07 décembre 2023, accordant un Permis de recherche dit permis « **ALALLAKA** » à la **SOCIETE GENERALE D'INFRASTRUCTURE BTP/H SARL**, ayant son siège social à Agadez-Quartier Jeune Cadre, BP : 17 (République du Niger), Téléphone : +227 97803232, RCCM : NI-AGA-2016-B-85 du 03/05/2016, NIF : 9639/S, pour Or et Métaux Connexes, dans la Commune de Timia, Département d'Iférouane, Région d'Agadez ;
- N°0015/MP/M/E/SG/DCM/FM du 15 janvier 2024, accordant un Permis de recherche dit permis « **TAFASSASSET 11** » à la société **WAGIP SA**, ayant son Siège social au Quartier 105 Logements, RCCM : NI-NIA-2012-B 3805, NIF : 24842/S, BP : 13092 Niamey-Niger, Tél : +227 20 74 27 40, pour Or et Métaux Connexes dans la Commune d'Iférouane, Département d'Iférouane, Région d'Agadez.
- N°0016/MP/M/E/SG/DCM/FM du 15 janvier 2024, accordant un Permis de recherche dit permis « **TAFASSASSET 12** » à la société **WAGIP SA**, ayant son Siège social au Quartier 105 Logements, RCCM : NI-NIA-2012-B 3805, NIF : 24842/S, BP : 13092 Niamey-Niger, Tél : +227 20 74 27 40, pour Or et Substances Connexes dans la Commune d'Iférouane, Département d'Iférouane, Région d'Agadez ;
- N°0017/MP/M/E/SG/DCM/FM du 15 janvier 2024, accordant un Permis de recherche dit permis, « **TAZOLE-KABKABE** » à la société **WAGIP SA**, ayant son Siège social au Quartier 105 Logements, RCCM : NI-NIA-2012-B 3805, NIF : 24842/S, BP : 13092 Niamey-Niger, Tél : +227 20 74 27 40, Pour Lithium et Substances Connexes dans la commune d'Aderbissinat, Département d'Aderbissinat, Région d'Agadez.
- N°0018/MP/M/E/SG/DCM/FM du 15 janvier 2024, accordant un Permis de recherche dit permis « **MAZELER** » à la société **WAGIP SA**, ayant son Siège social au Quartier 105 Logements, RCCM : NI-NIA-2012-B 3805, NIF : 24842/S, BP : 13092 Niamey-Niger, Tél : +227 20 74 27 40, pour Lithium et Substances Connexes dans la commune d'Aderbissinat, Département d'Aderbissinat, Région d'Agadez.

**Pour le Premier renouvellement, les arrêtés :**

- N°0043/MP/M/E/SG/DCM/FM du 29 novembre 2023, accordant le premier renouvellement du permis de recherche dit permis « **DISSILAK 28** » à la société **CHOURFA SARLU**, ayant son Siège social à Agadez, Téléphone : +227 91 41 41 93, RCCM/NE/NIM/01/2020/B13/00226, NIF : 64729/P, pour Or et Métaux Connexes, dans la commune de Djado, Département de Bilma, Région d'Agadez ;

- N°0044/MP/M/E/SG/DCM/FM du 29 novembre 2023, accordant le premier renouvellement du permis de recherche dit permis « **DISSILAK 27** » à la société **RAMEY BTP/H SARLU**, ayant son Siège social à Agadez, Téléphone : +227 90 04 11 50 / 96 26 25 58, RCCM/NE/AGA/2020/B/084, NIF : 22748/S, pour Or et Métaux Connexes, dans la commune de Djado, Département de Bilma, Région d'Agadez ;

- N°0051/MP/M/E/SG/DCM/FM du 11 décembre 2023 accordant le premier renouvellement du permis de recherche dit permis « **DAR ES SALAM 2** » à la société **MTAIC NIGER MINING LIMITED**, ayant son Siège social à Niamey, quartier Koira Kano, Ilôt 2846, Parcelle O, Téléphone : +227 80 10 88 88, RCCM/NE/NIM/2020/B12//02183, NIF : 67257/R, pour Or et Substances Connexes, dans les communes de Téra, Diagourou et Kokourou, Département de Téra, Région de Tillabéri ;

- N°0052/MP/M/E/SG/DCM/FM du 11 décembre 2023, accordant le premier renouvellement du permis de recherche dit permis « **KOULBAGA 1** » à la société **MTAIC NIGER MINING LIMITED**, ayant son Siège social à Niamey, quartier Koira Kano, Ilôt 2846, Parcelle O, Téléphone : +227 80 10 88 88, RCCM/NE/NIM/2020/B12//02183, NIF : 67257/R, pour Or et Substances Connexes, dans les communes de Dargol, Kokorou, Diagourou et Téra, Départements de Gothèye et de Téra, Région de Tillabéri ;

- N°0053/MP/M/E/SG/DCM/FM du 11 décembre 2023, accordant le premier renouvellement du permis de recherche dit permis « **KOULBAGA 2** » à la société **MTAIC NIGER MINING LIMITED**, ayant son Siège social à Niamey, quartier Koira Kano, Ilôt 2846, Parcelle O, Téléphone : +227 80 10 88 88, RCCM/NE/NIM/2020/B12//02183, NIF : 67257/R, pour Or et Substances Connexes, dans les communes de Dargol, et Diagourou, Départements de Gothèye et de Téra, Région de Tillabéri.

**Pour la Prorogation de la période de validité, les arrêtés :**

- N°0020/MP/M/E/SG/DCM/FM du 15 janvier 2024, portant prorogation de la période de validité du permis de recherche dit permis « **ADRAR EMOLES 3** » détenu par la société **GLOBAL ATOMIC FUELS CORP.** siège social : Koira Kano Nord îlot 5724, BP10539-Niamey-Niger, Tél : +227 20 37 00 13, Fax : +227 20 37 00 14, [www.globalatomicfuels.com](http://www.globalatomicfuels.com), pour Uranium et Substances Connexes dans les communes d'Ingall et de Tchirozérine, Départements d'Ingall et de Tchirozérine, Région d'Agadez ;

- N°0021/MP/M/E/SG/DCM/FM du 15 janvier 2024, portant prorogation de la période de validité du permis de recherche dit permis « **ADRAR EMOLES 4** » détenu par la société **GLOBAL ATOMIC FUELS CORP.** siège social : Koira Kano Nord îlot 5724, BP10539-Niamey-Niger, Tél : 00 227 20 37 00 13, Fax : 00 227 20 37 00 14, [www.globalatomicfuels.com](http://www.globalatomicfuels.com), pour Uranium et Substances Connexes dans le Département de Tchirozérine, Région d'Agadez.

**Article 2 :** Le présent arrêté abroge toutes dispositions antérieures contraires.

**Article 3 :** La Secrétaire Générale du Ministère du Pétrole des Mines et de l'Energie est chargée de l'application du présent arrêté qui sera publié au Journal Officiel de la République du Niger.

**AMPLIATIONS :**

Cab/P/CNSP  
Cab/PM

JO  
Intéressés

**BARKE.B.M Moustapha**



000008

**REPUBLIQUE DU NIGER**

Fraternité - Travail - Progrès



**MINISTRE DU PETROLE, DES  
MINES ET DE L'ENERGIE**

**SECRETARIAT GENERAL**

**DIRECTION DU CADASTRE MINIER  
ET DE LA FISCALITE MINIERE**

Arrêté n°...../MPM/E/SG/DCM/FM-7

du .....26 JAN. 2024.....

portant annulation des arrêtés accordant des autorisations d'exploitation minière semi-mécanisée et de premier renouvellement pour compter du 26 juillet 2023.

**LE MINISTRE DU PETROLE, DES MINES ET DE L'ENERGIE**

- Vu** la Proclamation du Conseil National pour la Sauvegarde de la Patrie (CNSP) du 28 juillet 2023 ;
- Vu** l'ordonnance n° 2023-01 du 28 juillet 2023, portant suspension de la constitution du 25 novembre 2010 et créant le Conseil National pour la Sauvegarde de la Patrie (CNSP) ;
- Vu** l'ordonnance n° 2023-02 du 28 juillet 2023, portant organisation des pouvoirs publics pendant la période de transition ;
- Vu** la Loi n° 2022-033 du 5 juillet 2022 portant loi minière modifiée et complétée par la loi n° 2023-03 du 09 mai 2023 ;
- Vu** le décret n°2023-413/PRN/MM du 18 mai 2023, fixant les modalités d'application de la loi n°2022-033 du 05 juillet 2022 portant loi minière modifiée et complétée par la loi n°2023-03 du 9 mai 2023 ;
- Vu** le décret n°2023-20 /P/CNSP du 07 août 2023 portant nomination du Premier Ministre ;
- Vu** le décret n°2023-35 /P/CNSP du 09 août 2023 portant nomination des Membres du Gouvernement ;
- Vu** le décret n° 2023-068/P/CNSP du 08 septembre 2023, portant organisation du Gouvernement et fixant les attributions des Ministres d'Etat, des Ministres et du Ministre Délégué ;
- Vu** le décret n° 2023-123/P/CNSP/MP/M/E du 21 septembre 2023, portant organisation du Ministère du Pétrole, des Mines et de l'Energie ;
- Vu** le décret n°2023- 177 /P/CNSP du 14 octobre 2023 modifiant le décret n°2033-68 /P/CNSP du 08 septembre 2023 portant Organisation du Gouvernement et fixant les attributions des Ministres d'Etat, des Ministres et du Ministre Délégué

**ARRETE**

**Article premier :** Les arrêtés accordant les autorisations d'exploitation semi-mécanisée et de premier renouvellement pour compter du 26 juillet 2023 sont annulés. Il s'agit de :

**Pour les autorisations d'exploitation minière semi-mécanisée, les arrêtés :**

N° 0012/MP/M/E/SG/DCMFM du 08 janvier 2024 accordant une autorisation d'exploitation minière semi-mécanisée « Az\_Tchi\_Tabe\_9 » d'or sur le site de TRATENE dans la Commune de TABELOT, Département de TCHIROZERINE, Région d'AGADEZ à la SOCIETE « KODAKE » SARLU ; RCCM : NE-NIM-01-2023-B-13-00041 du 16/01/2023 ; NIF : 99071/R, Tél :(+227) 92262121 ; NIAMEY, QUARTIER : KOUBIA.

N° 019/MP/M/E/SG/DCMFM du 15 janvier 2024 accordant une autorisation d'exploitation minière semi-mécanisée d'or sur le site d'AMZEGUER « Az\_Tchi\_Tabe\_8 » dans la Commune rurale de TABELOT, Département de TCHIROZERINE, Région d'AGADEZ à la SOCIETE SARHO SA ; RCCM : NI-NIM-01-2023-B14-00011 du 28/04/2023 ; NIF : 104826/R, Tél :(+227) 91936074 ; NIAMEY, QUARTIER : KOIRA KANO

N° 022/MP/M/E/SG/DCMFM du 16 janvier 2024 accordant une autorisation d'exploitation minière semi-mécanisée d'or sur le site de GOFAT « Az\_Tchi\_1 » dans la Commune urbaine de TCHIROZERINE, Département de TCHIROZERINE, Région d'AGADEZ à la SOCIETE « THIEL MINES LTD » SARLU ; RCCM : NE/AGA/2022/B/519 du 28/11/2022, NIF : 96480/R, Tél :(+227) 90319898 ; SIEGE SOCIAL : AGADEZ.

N° 0147/MP/M/E/SG/DCMFM du 10 novembre 2023 accordant une autorisation d'exploitation minière semi-mécanisée d'Or sur le site « Ti\_Ti\_Kour\_1 » à KOURTHEYE, Département de TILLABERI, Région de TILLABERY à la SOCIETE OM GOLDSTONE RESOURCES-NIGER ; RCCM : NE-NIA-2019-B-172 du 15/01/2019 ; NIF : 49523/R, Tél :(+227)98351130 ; NY, QUARTIER : SONUCI.

N° 0148/MP/M/E/SG/DCMFM du 10 novembre 2023 accordant une autorisation d'exploitation minière semi-mécanisée d'Or sur le site « Ti\_Ti\_Kour\_2 » dans le Département de TILLABERI, Région de TILLABERI à la SOCIETE OM GOLDSTONE RESOURCES-NIGER ; RCCM : NE-NIA-2019-B-172 du 15/01/2019 ; NIF : 49523/R, Tél :(+227) 98351130 ; NY, QUARTIER : SONUCI.

N° 0149/MP/M/E/SG/DCMFM du 10 novembre 2023 accordant une autorisation d'exploitation minière semi-mécanisée d'Or sur le site « Ti\_Ti\_Kour\_3 » à KOURTHEYE, Départements de TILLABERI, Région de TILLABERI à la SOCIETE OM GOLDSTONE RESOURCES-NIGER ; RCCM : NE-NIA-2019-B-172 du 15/01/2019 ; NIF : 49523/R, Tél :(+227)98351130 ; NY, QUARTIER : SONUCI.

**Pour le premier renouvellement, les arrêtés :**

N° 0157/MP/M/E/SG/DCMFM du 26 décembre 2023 accordant un 1<sup>er</sup> renouvellement d'autorisation d'exploitation minière semi-mécanisée d'or sur le site d'Eomzager « Az\_Tchi\_Tabe\_1 » dans la Commune de TABELOT, Département de TCHIROZERINE, Région d'AGADEZ à la SOCIETE « TENERT MINING SARL » RCCM : NE-NIM-01-

2020-B12-00051 du 03/02/2020 ; NIF : 62270/P, Tél :(+227) 90604109 ; NIAMEY,  
QUARTIER : Maourey, copro ST2.

N° 0144/MP/M/E/SG/DCMFM du 09 novembre 2023 accordant un 1<sup>er</sup> renouvellement  
d'autorisation d'exploitation minière semi-mécanisée d'or sur le site « Az\_Ife\_Ife\_1 » de  
TCHIBARKATAN dans la Commune rurale d'IFEROUANE, Département d'IFEROUANE,  
Région d'AGADEZ à la SOCIETE GENERALE D'INFRASTRUCTURES « SGI »  
SARL ; RCCM : NI-AGA-2016-B-085 du 03/05/2016 ; NIF : 9639/S, Tél :(+227)  
97803232/80959510 ; AGADEZ.

N° 0145/MP/M/E/SG/DCMFM du 09 novembre 2023 accordant un 1<sup>er</sup> renouvellement  
d'autorisation d'exploitation minière semi-mécanisée d'or sur le site de TCHIBARKATAN  
« Az\_Ife\_Ife\_2 » dans la Commune rurale d'IFEROUANE, Département d'IFEROUANE,  
Région d'AGADEZ à la SOCIETE GENERALE D'INFRASTRUCTURES « SGI »  
SARL ; RCCM : NI-AGA-2016-B-085 du 03/05/2016 ; NIF : 9639/S, Tél :(+227)  
97803232/80959510 ; AGADEZ.

N° 0146/MP/M/E/SG/DCMFM du 09 novembre 2023 accordant un 1<sup>er</sup> renouvellement  
d'autorisation d'exploitation minière semi-mécanisée d'or sur le site de TCHIBARKATAN  
« Az\_Ife\_Ife\_3 » dans la Commune rurale d'IFEROUANE, Département d'IFEROUANE,  
Région d'AGADEZ à la SOCIETE GENERALE D'INFRASTRUCTURES « SGI »  
SARL ; RCCM : NI-AGA-2016-B-085 du 03/05/2016 ; NIF : 9639/S, Tél :(+227)  
97803232/80959510 ; AGADEZ.

**Article 2 :** Le présent arrêté abroge toutes dispositions antérieures contraires.

**Article 3 :** La Secrétaire Générale du Ministère du Pétrole des Mines et de l'Energie est  
chargée de l'application du présent arrêté qui sera publié au Journal Officiel de la République  
du Niger.

**AMPLIATIONS :**

Cab/P/CNSP

Cab/PM

JO

Intéressés

**BARKE.B.M Moustapha**

